Rapport annuel

■ '03

EIDGENÖSSISCHE AUSLÄNDERKOMMISSION
COMMISSION FÉDÉRALE DES ÉTRANGERS
COMMISSIONE FEDERALE DEGLI STRANIERI
SWISS FEDERAL COMMISSION FOR FOREIGNERS

Sommaire

accents 4

aspects 6
Evolution politique en Europe 6
Evolution politique en Suisse 7
Résultats de recherches en matière d'intégration et de migration 19
Avis émis par des personnes engagées à l'échelon national 19
Evolution démographique en Suisse 20

activités 24
Thème de l'année 2003 24
Travail politique 25
Promotion de l'intégration 28
Manifestations 33
Publications 35
Informations 35

perspectives 37

appendice 39

Impressum

Rédaction	Elsbeth Steiner Simone Prodolliet
Traduction (français)	Anne-Marie Bays Roger Barbier, Yvonand
Conception graphique	RH Design, Worb
Impression	OFCL, 3003 Berne
Commandes	Secrétariat de la CFE Quellenweg 9 3003 Berne-Wabern Tél. 031 325 91 16 eka-cfe@imes.admin.ch **www.eka-cfe.ch**

avant-propos

«Dans les années et les décennies à venir, l'immigration sera un des principaux terrains sur lesquels l'Union européenne élargie sera mise à l'épreuve… Gérer l'immigration, ce n'est pas seulement ouvrir ses portes et coopérer avec les autres pays. C'est aussi faire en sorte que les nouveaux arrivants puissent s'intégrer. Les immigrants doivent s'adapter à la société qui les accueille, et celle-ci doit s'adapter à eux. Des stratégies d'intégration créatives sont indispensables pour que l'immigration soit un atout, non un fardeau.»

Par ce discours, tenu récemment devant le Parlement européen, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a souligné des constatations simples mais décisives quant au défi que représenteront les migrations dans l'avenir, l'esprit dans lequel elles devraient être abordées et prises en compte.

A l'évidence, la Suisse est aussi concernée par ces considérations, elle qui doit plus des deux tiers de sa croissance démographique depuis les années 1950 à l'immigration, sans laquelle d'ailleurs elle n'aurait pas connu le développement économique enregistré pendant la même période.

C'est d'ailleurs un des mérites de notre pays d'avoir su et pu concevoir positivement jusqu'ici une politique d'intégration, certes non sans débats, tensions et difficultés, mais aussi avec pragmatisme et solidarité. Le caractère multiculturel de notre pays, sa démocratie et son fédéralisme ont joué un rôle déterminant. Et même si les rythmes furent parfois ralentis et saccadés, l'ouverture a finalement le plus souvent prévalu sur la crainte et la fermeture.

En situant son rapport annuel 2003 dans le contexte des discussions internationales et européennes relatives aux migrations et à l'intégration, en rappelant aussi les éléments principaux qui ont marqué la vie politique nationale en ce domaine, la Commission fédérale des étrangers entend replacer ses réflexions, ses travaux et son action dans un espace et une temporalité que l'avenir dessine déjà.

Ainsi, notre Commission a-t-elle consacré son thème annuel à l'intégration par le travail, celui-ci étant à la base de la migration à caractère le plus souvent définitif et au regroupement familial qui s'ensuit. Dans le même esprit, elle abordera en 2004 l'intégration à travers le logement, l'habitat et l'urbanisme.

Le programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers entré en application dès 2001 est conçu dans cette même perspective élargie de l'intégration. Il a permis jusqu'en 2003 de soutenir 993 projets à travers tout le pays. Un nouveau programme portant sur 2004 à 2007 a été établi, l'ordre de priorité et les points forts réappréciés et redéfinis en tenant compte des expériences et des besoins évolutifs de l'intégration.

La législation est un autre volet, tout aussi important de l'intégration. Ainsi, à travers la future votation relative au droit de la nationalité, le peuple et les cantons auront l'occasion de se prononcer sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers des 2ème et 3ème générations. La CFE espère beaucoup de la décision populaire, tant la naturalisation est un facteur important d'intégration dans la société où l'on vit. Elle souhaite aussi que la conception actuelle de l'intégration soit confirmée par le parlement lors des débats à venir relatifs à la nouvelle loi sur les étrangers.

Le travail en profondeur et à long terme engagé par notre Commission ne pourrait se réaliser sans un partenariat étroit entre la Commission, son secrétariat, l'IMES, les cantons et les villes, les services privés d'aide aux étrangers, les associations d'étrangers, des chercheurs et beaucoup d'autres intervenants et interlocuteurs. Que toutes et tous en soient ici remerciés, comme doivent l'être les membres de la Commission qui ont quitté celle-ci à l'occasion de son renouvellement par le Conseil fédéral pour la nouvelle législature.

Francis Matthey, Président de la Commission fédérale des étrangers

Photo de terra cognita 3, © Gretlers Panoptikum zur Sozialgeschichte, Zürich

Travail

Une grande journée nationale, une vaste étude, la publication du numéro «luvrar, arbeiten, travailler, lavorare» de terra cognita, la rédaction de six recommandations: tel est le produit d'une année de travail de la CFE sur le thème annuel «Intégration et travail». Certes, plusieurs chiffres en rapport avec le travail et les immigrés sont connus, par exemple le fait qu'une heure sur quatre est exécutée par un travailleur étranger ou que le personnel occupé dans la restauration et l'hôtellerie se compose en grande partie de migrants (exactement 52.6%). Toutefois, il serait erroné de prétendre que l'activité professionnelle garantit l'intégration. La CFE a tenté de démontrer où, comment et avec qui il était possible d'améliorer la situation des travailleurs immigrés au sein du marché du travail suisse. En tout état de cause, ce sujet sera au centre des préoccupations de la commission au-delà de l'année 2003.

Nouvel ordre de priorité de la promotion de l'intégration

993 projets ont été cofinancés dans le cadre du premier programme de la promotion de l'intégration de la Confédération 2001 à 2003. A cet effet, quelque 10 millions de francs ont été dépensés par année. Le crédit à l'intégration géré par la CFE a eu des retombées positives certaines. Les aspects d'encouragement choisis étaient manifestement adaptés aux besoins. C'est pourquoi le deuxième programme (2004 à 2007) a été placé sous le signe de la continuité et du développement. En outre, une subvention sera désormais attribuée à des projets prévoyant une contribution à l'«ouverture d'institutions». Les points forts pour la période comprise entre 2004 et 2007 sont les suivants:

A: Promouvoir la compréhension

B: Ouvrir des institutions

C: Faciliter la cohabitation

D: Développer des centres de compétences

E: Innovation et normes de qualité

Sur la voie de la naturalisation facilitée?

Le Parlement et le Tribunal fédéral ont fait les gros titres des médias concernant la naturalisation. Le Conseil national et le Conseil des Etats avaient des avis divergents sur l'opportunité ou la nécessité d'introduire un droit de recours contre les décisions négatives de naturalisation et sur divers aspects de la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la deuxième génération et sur l'acquisition à la naissance du droit de cité suisse pour les étrangers de la troisième génération. Pour la première fois, le Tribunal fédéral s'est prononcé sur des décisions de naturalisations contestées. Il a qualifié d'anticonstitutionnelles les décisions prises par la voie des urnes. C'est avec grande satisfaction que la CFE a pris connaissance des arrêts rendus par les juges fédéraux. Elle a ensuite demandé aux communes de confier les décisions de naturalisation à une commission spéciale ou à l'exécutif communal. La CFE recommande l'acceptation du projet de naturalisation facilitée, qui sera soumis au scrutin populaire en 2004.

Evolution politique en Europe

Lors du sommet de l'UE des 12 et 13 décembre à Copenhague, les Quinze ont pris la décision d'élargir l'UE de dix pays. Ainsi, l'Europe des Vingt-cinq comptera environ 450 millions de personnes. L'adhésion de ces nouveaux pays a suscité des espoirs quant à un avenir européen commun, mais aussi des craintes qui sont apparues dans les titres des médias populaires, tels que «Raz-de-marée de l'Est». Lors des négociations en vue de l'adhésion, l'Allemagne et l'Autriche ont fait pression sur l'UE pour que la libre circulation des travailleurs en provenance des nouveaux Etats soit limitée durant une période transitoire de sept ans au maximum. Après Berlin et Vienne, tous les Etats actuellement membres de l'UE ont adopté cette mesure de limitation. La Grande-Bretagne, et depuis peu l'Irlande, n'envisagent certes pas de restreindre l'accès au marché du travail, mais de limiter certaines prestations sociales. Par ailleurs, le gouvernement britannique veut introduire un système d'enregistrement. Il n'est cependant pas certain que ces mesures soient compatibles avec l'interdiction de toute discrimination.

Selon une étude de la Commission de l'UE (26.2.2004), même sans restriction de la libre circulation, pas plus de un pour cent de la population active n'immigrera dans les actuels Etats membres de l'UE. Le potentiel migratoire annuel est estimé à 220'000 personnes au plus. L'élargissement permettra avant tout aux ressortissants des pays candidats qui séjournent illégalement et dans des conditions précaires dans l'un des quinze Etats actuels de l'UE de jouir d'une reconnaissance.

Durcissement de la défense – renforcement de l'intégration

Depuis les décisions du Conseil en 1999 à Tampere, la migration est inscrite dans l'agenda des politiques. A cet égard, une lutte accrue contre la migration illégale est certainement l'une des priorités de l'UE. Les obstacles érigés par Bruxelles sont aussi liés au déploiement d'efforts en vue de l'intégration des migrants au sein de l'UE. A l'échelon européen, il s'agit en premier lieu d'améliorer les échanges et la coordination des politiques en matière d'intégration. Cette volonté a été confirmée dans la décision que le Conseil a rendue lors de sa rencontre à Thessalonique en juin 2003, avec lequel l'UE a fixé des lignes directrices communes. Des antennes nationales de contact seront chargées de favoriser l'échange d'informations entre les pays et de coordonner les différentes politiques nationales. En juin, un nouveau programme INTI a été lancé, lequel dispose de quatre millions d'euros. Ce programme a pour but de mettre en place un programme pilote dans le domaine de l'intégration et de soutenir les efforts nationaux en matière de politique d'intégration. Le rapport annuel sur la migration et l'intégration en Europe, que la commission présentera à l'avenir, poursuit le même objectif. En outre, des directives ont été édictées en 2003 sur le droit au regroupement familial et sur le statut des ressortissants des Etats tiers titulaires d'une autorisation de séjour durable. Le Conseil devra encore traiter un projet de directive concernant des dispositions générales relatives à l'acquisition d'une autorisation de travail dans l'espace communautaire, projet qui prévoit de conférer des droits aux migrants actifs.

L'UE ASPIRE À UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION COHÉRENTE

Evolution politique en Suisse

Climat de la politique d'intégration en Suisse

La polarisation des débats constatée en Europe dans le domaine migratoire se renforce en Suisse. En effet, on observe dans chaque Etat d'une part une volonté de durcissement des positions et d'autre part une envie d'ouverture aux questions d'intégration dans la société. Cette tendance est due en particulier au fait que 2003 était une année électorale et que les partis politiques ont instrumentalisé la politique des étrangers et des réfugiés. A titre d'exemple, l'UDC zurichoise et le parlementaire Philipp Müller, agissant sous le nom de PIKOM (Parteiunabhängiges Informationskomitee), ont attiré l'attention de la population au moyen d'affiches sur lesquelles les immigrés étaient présentés comme des parasites de notre système social et étaient tenus pour responsables du déséquilibre démographique entre la population suisse et les étrangers, déséquilibre qui serait néfaste à l'évolution économique et susceptible de grever notre Etat.

Différentes personnes ont réagi aux propos tendancieux et hargneux utilisés. Le président de la CFE, conjointement avec le président de la CFR, ont pris position et ont relevé que les slogans et termes figurant sur les affiches de l'UDC zurichoise induisaient en erreur.

Le durcissement des positions concernant la politique migratoire est apparemment l'expression d'une attitude sceptique des Suisses face aux attentes des immigrés. Les résultats des élections de l'automne 2003 en vue du renouvellement du Parlement fédéral ont montré que les arguments des partis bourgeois étaient parvenus à convaincre une frange importante de la population.

Malgré les demandes de plus en plus insistantes de durcissement de la politique des étrangers et de la politique d'asile, certains milieux ont fait part de leur soutien à une ouverture en matière de la politique d'intégration. Il convient de signaler une nouvelle communauté d'intérêt, les «Secondas», constituée de descendants d'immigrés, laquelle a repris le terme de «Secondos» connu dans un sens péjoratif (jeunes violents d'origine étrangère). Conférant ainsi une connotation positive au terme, cette communauté s'engage en faveur d'une sensibilisation à la politique d'information et d'un renforcement de la confiance en soi de tous ceux qui sont nés et ont été élevés en Suisse, mais qui ont conservé leur statut d'étranger.

NOUVEAU SUR LA SCÈNE POLITIQUE : LES SECONDAS

Les différents efforts déployés dans les cantons et les communes peuvent également être considérés comme une ouverture. Des exemples seront exposés dans le présent rapport. Les arrêts du Tribunal fédéral concernant les décisions de naturalisation rendues par scrutin populaire constituent également une ouverture en matière de politique d'intégration. Ces arrêts revêtent une importance historique certaine. Il en sera question ultérieurement sous le point "Naturalisation".

Nouvelle loi sur les étrangers: résultats des débats au sein de la Commission des institutions politiques

Les débats au sein de la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) à propos du projet de nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) se sont achevés durant le second semestre de l'année, après des travaux considérables qui se sont étendus sur plus d'une année et demie. Au cours de plusieurs séances, plus de cinquante

propositions de minorité ont été traitées. Le résultat de l'ensemble des votations a montré combien la Chambre haute était divisée. Le projet de loi a été approuvé par 10 voix contre 8 et 2 abstentions.

Les propositions formées lors des débats ont engendré dans certains domaines un assouplissement et dans d'autres un durcissement. La CIP-N a proposé de modifier les points suivants du projet de loi:

Suppression de la condition de cohabitation pour l'obtention d'une autorisation de séjour des membres de la famille étrangers de conjoints suisses;
Reconnaissance de la violence conjugale comme motif personnel majeur justifiant la poursuite du séjour en Suisse après un divorce;
Abaissement du délai en cas de regroupement familial: il sera de 5 ans pour les enfants âgés de moins de 14 ans et de 12 mois pour les enfants âgés de plus de 14 ans;
L'octroi d'une autorisation de séjour ou d'une autorisation de courte durée peut être assorti d'une condition: la participation à un cours d'intégration;
L'encouragement de l'intégration concernera en priorité les projets se fondant sur des accords d'intégration;
Introduction d'une disposition, précisant que les employeurs qui violent leur devoir de diligence vis-à-vis des travailleurs étrangers seront exclus de l'adjudication de marchés publics;
Suppression de l'obligation, pour l'employeur, de créer des places d'apprentissage pour les travailleurs étrangers;
Assouplissement du système binaire d'admission dans le marché du travail suisse : ouverture anticipée pour les ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée;
«Disposition de régulation» concernant les personnes dont le séjour est illégal.

La CFE, qui s'est déjà prononcée sur ce projet de loi lors de la procédure de consultation, salue les assouplissements, en particulier dans le domaine de la vie de famille. Elle estime également positifs le durcissement des sanctions à l'égard des employeurs fautifs ainsi que la consécration dans la loi de certains éléments de la «circulaire Metzler» sur l'examen des cas de rigueur.

SCEPTICISME DE LA CFE CONCERNANT LES ACCORDS D'INTÉGRATION

La CFE déplore en revanche les restrictions relatives au soutien financier de projets d'intégration. Dans ces conditions, seuls des projets se fondant sur des accords d'intégration bénéficieraient des subventions fédérales. Une telle restriction engendrerait un supplément considérable de travail administratif. Si le plénum suit cette proposition, la plupart des projets d'intégration actuellement cofinancés par la Confédération seraient remis en cause. De toute façon, les accords d'intégration ne pourraient être conclus qu'avec des ressortissants d'Etats tiers. Cela constituerait non seulement une inégalité de traitement entre les ressortissants d'Etats tiers et ceux des Etats membres de l'UE ou de l'AELE mais également une entrave à l'aide dispensée pour satisfaire aux besoins réels, puisque les mesures de promotion de l'intégration seraient limitées à cette catégorie de personnes.

Par ailleurs, la proposition de durcissement dans le domaine du regroupement familial préoccupe aussi la CFE. Certes, elle comprend le souci de faire venir les en-

fants le plus rapidement possible en Suisse afin de leur faciliter l'intégration. Cependant, elle plaide en faveur d'une base légale permettant une certaine souplesse. La CFE exprime son scepticisme face à la disposition transitoire relative à l'admission des ressortissants des nouveaux Etats de l'UE, titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, même si celle-ci ne sera probablement jamais appliquée, en raison de la conclusion des accords bilatéraux II. Inutile de préciser que l'introduction d'un nouveau «statut de saisonnier» s'annonce sans issue au regard de la politique d'intégration. L'expérience réalisée en est la preuve.

Révision de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers et de l'ordonnance limitant le nombre des étrangers

Le 2 juillet 2003, la cheffe de département, Ruth Metzler-Arnold, a envoyé en consultation la révision partielle de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) et la révision partielle de l'ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE). Les principaux points de révision de l'OIE sont les suivants:

- l'extension du champ d'application des mesures d'intégration aux bénéficiaires de l'admission provisoire dont l'exécution du renvoi n'est pas licite ni raisonnablement exigible;
- la définition de l'intégration en tant que processus réciproque durant lequel la volonté d'intégration des migrants est appréciée au moyen d'un système limité de stimulation et de sanctions;
- l'inscription de la fonction de coordination des mesures d'intégration à l'échelon fédéral de l'IMES (avant tout dans les domaines de la formation professionnelle, de l'assurance-chômage et de la santé) et en collaboration avec les cantons et les grandes villes;
- la modification des procédures de dépôt des demandes et des décisions d'octroi de subventions dans le cadre de la promotion de l'intégration.

La révision partielle de l'OLE porte essentiellement sur la réglementation du regroupement familial dans un délai de cinq ans. Cette modification vise à faciliter l'intégration ultérieure de ces personnes dans le monde professionnel.

La CFE s'est prononcée sur ces deux révisions partielles, en particulier sur le point ayant trait à la volonté d'intégration des migrants. Quant à la révision partielle de l'OIE, la CFE a signalé que les efforts d'intégration ne devaient pas être déployés uniquement par les immigrés mais également par les citoyens suisses qui devraient contribuer à l'instauration de structures adéquates. La CFE a en outre réservé un accueil favorable au renforcement de l'implication des cantons, eu égard à la fonction de coordination de l'IMES. Elle s'est déclarée favorable au maintien de la fonction d'intermédiaire de la CFE, dont la tâche est d'examiner les demandes de projet et de livrer des recommandations. C'est en effet l'unique possibilité pour les personnes n'ayant pas l'occasion de s'exprimer dans un contexte politique, de participer au processus décisionnel.

L'INTÉGRATION N'EST PAS UNIQUEMENT UN DEVOIR DES IMMIGRÉS

Lors de la procédure de consultation, la CFE a recommandé de renoncer à la modification de l'OLE prévue en matière de regroupement familial car elle engendre, dans un domaine important, une inégalité de traitement entre les ressortissants de l'UE

et les ressortissants des pays non-membres de l'UE. Bien que la CFE soutienne en principe les restrictions adoptées dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes, elle estime qu'il convient d'éliminer tous les obstacles qui pourraient entraver un regroupement familial rapide. La CFE serait disposée à accepter ce délai uniquement si le législateur renonçait, en compensation, à l'une des conditions (logement convenable ou garantie de prise en charge des enfants).

Les procédures de consultation concernant les révisions partielles se sont achevées en octobre 2003. Les résultats n'ont pas été publiés pour l'instant et la date d'entrée en vigueur de ces deux textes n'a pas encore été fixée, notamment en raison du changement à la tête du département.

Politique en matière d'asile

Durant l'exercice 2003, la politique d'asile a été marquée avant tout par les mesures d'économie décidées par la Confédération. Au début du mois d'avril, la conseillère fédérale Ruth Metzler a organisé une conférence sur l'asile, à laquelle ont été invités les représentants des cantons, des communes et des villes ainsi que des ONG. La conseillère fédérale a présenté son projet de forte réduction des dépenses en matière d'asile, consistant à priver des prestations de l'aide sociale les personnes frappées par une décision de non-entrée en matière ou de renvoi. La plupart des cantons ont manifesté leur préoccupation face à ce projet, car les frais qu'économiserait la Confédération leur reviendraient. Ainsi, on ne ferait que déplacer le problème.

Au début de l'année, le „Zürcher Asylmanifest" a déclenché de vives réactions. En dix points, le gouvernement de la ville de Zurich exigeait que la Confédération et les cantons modifient fondamentalement la politique suisse en matière d'asile. Les auteurs de ce manifeste précisaient que les villes devaient supporter actuellement les conséquences d'une politique d'asile erronée. A leurs yeux, les requérants d'asile doivent être autorisés et aussi contraints à travailler. Ainsi, les requérants subviendraient à leurs besoins grâce à leur travail, et ce le plus vite possible après leur arrivée en Suisse, à condition qu'il existe des emplois appropriés. Les propositions du Gouvernement de la ville de Zurich ont été bien accueillies par le public, même si l'on ne s'accorde pas encore sur la question de savoir à partir de quand les requérants d'asile devraient travailler.

ZURICH FAIT LES GROS TITRES AVEC SON «ASYLMANIFEST»

En 2003, 20'806 demandes d'asile ont été déposées, ce qui représente une régression de 20% par rapport à l'année précédente. Le taux de reconnaissance en vue de l'octroi de l'asile s'est élevé à 6.8%. Une mesure d'admission provisoire a été prononcée pour 12.2% des requérants.

Interventions parlementaires

Dans le domaine de l'intégration et de la politique migratoire, les interpellations déposées ont été nombreuses en 2003, qu'il s'agisse de questions, de postulats, de motions ou d'interpellations. Dans les paragraphes suivants, il sera question de certaines interventions parlementaires, notamment dans les domaines de la nationalité et des sans-papiers.

Promotion de l'intégration. La motion Otto Laubacher (UDC, LU) suggérait de réduire à 10 millions de francs le crédit alloué à l'intégration par la Confédération. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral a précisé que l'intégration des étrangers

revêtait une importance capitale pour l'avenir de la société et pour la place économique suisse. Il a ajouté que les mesures d'encouragement de l'intégration de la Confédération contribuaient dans une large mesure à améliorer l'intégration de la population étrangère et qu'il était de ce fait inopportun de réduire le crédit.

Par le biais d'une motion, Alex Heim (PDC, SO) demandait au Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires afin que les examens de conduite soient réalisés uniquement dans les langues nationales. Il estimait que cette mesure motiverait les étrangers à apprendre rapidement une langue nationale, ce qui se répercuterait positivement sur leur intégration. Le Conseil fédéral a déclaré qu'aucune disposition fédérale ne précisait la langue dans laquelle l'examen de conduite devrait être effectué. Néanmoins, il s'est déclaré disposé à examiner cette question de manière plus approfondie.

Dans une interpellation, Cécile Bühlmann (Les Verts, LU) a soulevé la question de la prévention de la discrimination dans le monde du travail. Un rapport du Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale, dont les conclusions révélaient des discriminations dans différents domaines professionnels, est à la base de son intervention. Madame Bühlmann a déclaré qu'il était important de définir une politique susceptible de favoriser activement la non-discrimination dans le monde du travail, dès lors que ce milieu est particulièrement important pour l'intégration. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a relevé que le rapport fait certes état des problèmes potentiels sur la base de données secondaires, mais qu'il ne représente pas une analyse primaire de la situation. A cet égard, il renvoie aux droits fondamentaux (Cst., CEDH, Pacte ONU II) et aux bases juridiques qui contribuent à prévenir la discrimination dans les rapports de travail.

Information. Dans un postulat, Cécile Bühlmann exige du Conseil fédéral qu'il actualise l'étude de Thomas Straubhaar et René Weber intitulée «Die Wirkung der Einwanderung auf das staatliche Umverteilungssystem des Gastlandes». Selon les conclusions de cette étude, le pays d'accueil profiterait considérablement de la présence des étrangers. Mais dès lors qu'elle est fondée sur des données des années nonante, Madame Bühlmann estimait qu'il convenait de réaliser une étude complémentaire sur la base de données actuelles. A ses yeux, une telle étude contribuerait à rationaliser le débat dans le domaine de la politique migratoire. Le Conseil fédéral a déclaré qu'il considérait peu judicieux d'effectuer une nouvelle étude car l'axe de recherche choisi par Straubhaar et Weber comportait des points faibles. Par conséquent, il a proposé de rejeter le postulat. Cécile Bühlmann a demandé au Conseil fédéral, dans une autre interpellation, quelles étaient les mesures d'information objective de la population qu'il avait adoptées jusqu'ici concernant les motifs et faits en matière de migration. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a souligné qu'il tenait à informer régulièrement la population des enjeux et des liens dans le domaine migratoire. A cette fin, il a institué un groupe de travail composé de représentants des services d'information de l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES), de l'Office fédéral des réfugiés (ODR), de la Commission fédérale des étrangers (CFE) et du Secrétariat général du Département fédéral de justice et police. Ce groupe de travail a été chargé d'examiner les possibilités d'amélioration des connaissances de base de la population sur la migration. En ce qui concerne la campagne d'affiches de l'UDC, il a observé qu'il n'appartenait pas au Conseil fédéral ou à l'administration d'examiner le bien-fondé des affiches politiques de partis, d'organisations ou de particuliers, ni de prendre position sur cette question.

CONSEIL FÉDÉRAL: BESOIN D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS DE LA MIGRATION

Assurance invalidité. Dans une interpellation, le groupe de l'Union démocratique du centre s'est déclaré préoccupé par la menace que faisait planer sur le deuxième pilier les abus en matière de rentes AI. Plusieurs questions portaient sur l'attribution de rentes AI à des étrangers. Le Conseil fédéral a signalé que des mesures avaient déjà été adoptées afin d'examiner l'évolution des coûts de l'invalidité et de la prévoyance professionnelle. Comme mentionné devant la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, le Conseil fédéral se déclare disposé, compte tenu de l'évolution dans le domaine de l'assurance invalidité, de procéder immédiatement à une révision légale et à proposer une série de mesures visant à freiner l'augmentation des nouvelle rentes. Dans sa question, Rudolf Rechsteiner (PS, BS) a réagi aux commentaires des médias sur les retraits abusifs de rentes AI. Monsieur Rechsteiner entendait ainsi contrecarrer une stigmatisation générale des rentiers AI. Le Conseil fédéral n'a pas encore répondu à cette question.

Traités internationaux. Dans une question, Paul Rechsteiner (PS, SG) a signalé la Convention de l'ONU pour la protection des migrants. Il souhaitait connaître l'avis du Conseil fédéral concernant le contenu de ladite convention et voulait savoir s'il était prêt à examiner la question de sa signature. Le Conseil fédéral qualifie de problématique avant tout la partie de la convention qui confère aux travailleurs migrants dont le séjour est irrégulier des droits allant au-delà des droits humanitaires en général. Il estime que les instruments juridiques déjà ratifiés par la Suisse garantissent l'octroi de nombreux droits.

Accord sur la libre circulation des personnes. Dans une interpellation, le Groupe socialiste salue l'élargissement de l'Union européenne (UE). L'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à dix autres pays est considérée comme une chance pour l'économie suisse. Cependant, cette extension comporte aussi certains risques car par rapport à l'accord avec l'UE, le risque de dumping social et salarial s'accroît. Le Conseil fédéral souligne dans sa réponse que le mandat de négociation prévoyait des délais transitoires et des mesures d'accompagnement suffisants. En outre, le renforcement de l'intégration des étrangers séjournant légalement et durablement en Suisse est largement évoqué dans le projet de nouvelle loi sur les étrangers ainsi que dans la révision partielle de l'ordonnance sur l'intégration. Le Conseil fédéral estime que d'autres mesures d'encouragement de l'intégration en relation avec l'élargissement de l'UE et l'extension de l'accord bilatéral ne s'imposent pas.

DE NOMBREUSES INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE DE LA MIGRATION

Naturalisation

En matière de naturalisation, deux points ont été au centre des débats en 2003: la révision de la loi sur la nationalité et les arrêts du Tribunal fédéral du 9 juillet 2003. Deux questions ont avant tout suscité la discussion :

Quelles possibilités de recours sont ouvertes aux candidats déboutés?
Quel est l'organe compétent en matière de réglementation et d'organisation?

Les avis sur ces deux questions se sont révélés fortement divergents.

Les autorités cantonales ne souhaitaient pas procéder à une révision de leur législation avant de connaître la décision du souverain quant aux deux modifications constitutionnelles et à celles de la loi sur la nationalité.

Le point le plus sensible de la **révision de la loi sur la nationalité**, sur laquelle portait le débat au sein des Chambres fédérales, était sans doute le droit de recours. Nombre de cantons, d'associations et de groupes d'intérêt avaient déjà exprimé leur opposition à pareil droit lors de la procédure de consultation. Tandis que le Conseil national, en tant que premier conseil, s'était prononcé en faveur d'un droit de recours, le Conseil des Etats, en revanche, s'y était en majorité opposé. Au milieu des délibérations, deux arrêts ont été prononcés par le Tribunal fédéral (voir infra). En vertu de ces arrêts, un droit de recours découle de la Constitution et la consécration dans la loi d'un tel droit menacerait le bon déroulement de la révision légale en cours. Par conséquent, il a été renoncé à l'introduction d'un droit de recours dans la révision de la loi sur la nationalité. La votation du 3 octobre 2003 a mis un terme aux débats parlementaires. Le peuple et les cantons doivent désormais se prononcer (vraisemblablement en septembre 2004) sur deux modifications constitutionnelles: la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la deuxième génération et l'acquisition de la nationalité à la naissance pour les enfants de la troisième génération. Les modifications légales pertinentes sont soumises au référendum facultatif. Le délai référendaire concernant les dispositions légales, portant notamment sur la réduction des émoluments de naturalisation aux frais administratifs, n'a pas été utilisé. Pour les autres, le délai référendaire commencera à courir, le cas échéant, après l'acceptation des modifications constitutionnelles.

NATURALISATION FACILITÉE DES JEUNES ÉTRANGERS

Le 9 juillet 2003, le **Tribunal fédéral** a rendu deux arrêts importants en matière de naturalisation. L'initiative de l'UDC de la ville de Zurich intitulée «Les naturalisations doivent passer devant le Peuple» et les décisions négatives de naturalisation de la commune d'Emmen ont été qualifiées par le Tribunal fédéral de violation des principes de protection contre l'arbitraire et la discrimination ancrés dans la Constitution fédérale. Les juges fédéraux ont estimé à l'unanimité que les décisions de naturalisation ne sont pas des actes politiques, mais des actes administratifs, et qu'elles doivent être assorties de motifs. Les requérants déboutés doivent pouvoir bénéficier du droit légal d'être entendus. Etant donné que les décisions par les urnes ne sont pas motivées, il convient de les qualifier d'anticonstitutionnelles. Cependant, le Tribunal fédéral ne s'est pas prononcé sur la question de savoir si les décisions issues d'une assemblée devaient également être considérées comme irrecevables.

Les deux arrêts du Tribunal fédéral ont suscité de vives réactions. Certes, le Tribunal fédéral a pris position sur des cas concrets. Cependant, il était possible d'en extraire des critères généraux dans la perspective des procédures de naturalisation communales. La balle est maintenant dans le camp des cantons, auxquels il incombe, en vertu de leur fonction de surveillance des communes prévue par la loi en matière de naturalisation, de veiller à ce que les procédures soient conformes à la Constitution.

Les **cantons** particulièrement concernés par les arrêts du Tribunal fédéral sont ceux dont certaines communes soumettaient jusqu'ici les décisions de naturalisation au scrutin populaire. Au moment où le Tribunal fédéral a tranché, il s'agissait des cantons d'Appenzell Rhodes extérieures, d'Appenzell Rhodes intérieures, de Glaris, des Grisons, de Lucerne, de Nidwald, de Schwyz et de St-Gall.

Tandis que le canton de St-Gall s'est limité dans un premier temps à livrer des recommandations, les cantons de Schwyz, d'Appenzell Rhodes extérieures, de Glaris et de Nidwald ont édicté des **réglementations transitoires** détaillées. Le gouvernement cantonal lucernois a décidé que les communes d'Emmen, de Malters et de Weggis ne devaient plus statuer sur les naturalisations par la voie des urnes, mais que ces décisions

devaient être soumises à une assemblée communale ou à l'exécutif communal. Cette décision a incité la commune d'Emmen à demander une expertise de droit. Cette expertise conclut que le canton n'était pas habilité à dicter la procédure de naturalisation qu'avaient à adopter ces communes. Jusqu'à ce que la situation ait été élucidée, la commune d'Emmen a décidé un moratoire en matière de naturalisation. Quant à l'ordonnance du canton de Schwyz, elle a été attaquée par le Tribunal administratif du canton et a été déférée au Tribunal fédéral suite à un recours en matière de droit de vote. Dans le canton de Glaris, la commune de Schwanden a interjeté recours au Tribunal administratif du canton. Dans les Grisons, le gouvernement cantonal n'a pas pris de mesures spéciales à ce jour. Il a été prévu de réviser la loi, mais cette dernière n'entrera en vigueur que dans quelques années. Dorénavant, la commune bourgeoise de Coire naturalise uniquement les candidats qui peuvent faire valoir un droit à la naturalisation, c'est-à-dire les personnes résidant dans la commune depuis 15, 16 ou 20 ans. En ce qui concerne les demandes non fondées sur un droit, la commune a décrété un moratoire. Concrètement, les nouvelles demandes formées par des candidats ne pouvant prétendre à un droit ne sont plus acceptées pour le moment. Dans le canton d'Appenzell Rhodes intérieures, les décisions par les urnes ont été suspendues dans le district d'Oberegg. Le district et le canton sont en train d'élaborer une solution conforme à la Constitution. Certains cantons, dont les communes avaient pour pratique courante de soumettre les décisions de naturalisation à l'assemblée communale, ont adopté des mesures préventives.

TRIBUNAL FÉDÉRAL: LES DÉCISIONS DE NATURALISATION PAR LA VOIE DES URNES SONT ANTICONSTITUTIONNELLES

A la suite des arrêts du Tribunal fédéral, les cantons de Nidwald, de Schwyz, de Thurgovie, de Soleure, de Glaris, de Lucerne et d'Argovie ont envisagé le lancement d'**initiatives cantonales**. Pareilles initiatives ont été immédiatement lancées dans les cantons de Lucerne et d'Argovie. Le but de l'initiative de Lucerne est de maintenir le droit de confier les décisions de naturalisation aux assemblées communales et aux parlements communaux. Quant aux initiatives des cantons d'Argovie et de Glaris, elles visent à introduire une modification dans la Constitution fédérale. Les votants de chaque commune doivent pouvoir déterminer de façon autonome, dans le règlement communal, quel organe est apte à octroyer le droit de cité communal. Selon les auteurs de cette initiative, la décision de l'organe doit être définitive. Dans le canton de Nidwald, une motion parlementaire a été déposée, mais rejetée, car des initiatives en ce sens ont déjà été prises à l'échelon fédéral.

Des revendications analogues ont été exposées dans **deux initiatives parlementaires**. Aux termes de celle de Thomas Pfisterer (PRD, AG), le droit à l'autodétermination des cantons et des communes concernant la procédure de naturalisation aux échelons cantonal et communal devrait être inscrit dans la loi sur la nationalité. Selon cette initiative, les cantons devraient donc pouvoir décider eux-mêmes si les décisions de naturalisation doivent être soumises à l'assemblée communale, au scrutin populaire ou à une autorité. Cependant, il convient d'instituer des voies de recours dans les cantons. Seuls les recours interjetés pour violation des garanties constitutionnelles devraient alors être examinés par le Tribunal fédéral. Le Conseil des Etats a déclaré qu'il convenait de prendre en compte l'initiative parlementaire Pfisterer. L'initiative parlementaire de Rudolf Joder (UDC, BE) va encore plus loin dans la mesure où il demande que les communes et les cantons puissent déterminer eux-mêmes l'organe compétent et la procédure qu'ils estiment adéquats et revendique une totale autonomie en matière de décision. Toute uniformisation de l'examen de la procédure de naturalisation par des tribunaux cantonaux ou communaux serait dès lors exclue.

Suite à la publication des arrêts du Tribunal fédéral, l'UDC suisse a annoncé le lancement d'une **initiative populaire fédérale**. Cette initiative a pour objet une modification constitutionnelle prévoyant la révocation de la jurisprudence du Tribunal fédéral. Le début de la récolte des signatures a été renvoyé à 2004.

Lors des débats portant sur la nouvelle **loi fédérale d'organisation judiciaire**, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats a proposé à la Chambre basse d'exclure tout accès au Tribunal fédéral s'agissant de questions de naturalisation. En ce qui concerne l'art. 78 de la loi fédérale d'organisation judiciaire (OJ), le Conseil des Etats a discuté d'une série d'exceptions limitant l'accès au Tribunal fédéral. Dans la perspective des débats, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats a proposé d'inclure dans les exceptions les procédures de naturalisation ordinaire. Les sénateurs ont adhéré à la proposition de la commission quant au principe mais ont approuvé la proposition de la minorité Dettling, selon laquelle l'accès au Tribunal fédéral doit rester ouvert lorsque la décision attaquée présente des «indices clairs» de violation du droit constitutionnel. Toutefois, le Tribunal fédéral doit pouvoir être saisi lorsque les garanties constitutionnelles de procédures ne sont pas respectées et en présence d'indices clairs de violation des droits constitutionnels. Les tribunaux cantonaux restent néanmoins compétents dans de tels cas. La discussion relative à l'organisation judiciaire n'est pas encore achevée.

Bilatérales II: Schengen/Dublin

Depuis que la Suisse a atteint un objectif l'été 2003 en réussissant à imposer son exigence relative au principe d'imposition à la source contre celui de l'UE après un échange d'informations, les négociations piétinent. Les questions qui demeurent ouvertes concernent avant tout le dossier Schengen/Dublin en matière d'entraide judiciaire. La Suisse s'oppose aux exigences plus étendues de l'UE pour le même motif que dans le domaine des intérêts, soit le maintien du secret bancaire.

NÉGOCIATIONS DIFFICILES DE LA SUISSE AVEC L'UE

Au début de l'année 2003, le système électronique EURODAC a été mis en exploitation. Il permet d'assurer la mise en œuvre de l'accord de Dublin, selon lequel les requérants d'asile ne doivent plus déposer qu'une seule demande au sein de l'espace de Dublin. Les premières expériences ont montré que le dépôt d'une seconde demande en Suisse, représentant actuellement 20 à 30 pour cent des cas, risque d'augmenter. En Suisse, l'accord de Dublin est peu contesté. Les opposants à Schengen/Dublin critiquent en particulier la suppression des contrôles à la frontière en vertu de l'accord de Schengen. Les milieux politiques de droite ont annoncé le lancement d'un référendum qui pourrait menacer l'aboutissement des bilatérales II.

Négociations en prévision de l'élargissement de l'UE

A la mi-juillet 2003, les négociations en vue de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'UE ont commencé. Les résultats de ces négociations auront une incidence sur une éventuelle votation populaire, l'ASIN ayant déjà envisagé de lancer un référendum. Cela pourrait se révéler décisif car l'échec de l'extension de l'accord entraînerait la dénonciation de l'accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes, ce qui aurait pour conséquence, en vertu de ladite «clause guillotine», la dénonciation automatique de tous les autres accords sectoriels de 1999.

Changement à la tête du DFJP

La polarisation des opinions décrite au début du présent rapport concernant les questions de politique d'intégration s'est concrétisée lors des élections du Parlement et du Conseil fédéral. La non-réélection de la conseillère fédérale Ruth Metzler-Arnold a permis aux milieux extrêmement sceptiques face à une ouverture en matière de politique d'intégration et de politique migratoire de se profiler. La CFE a pris connaissance avec regret de la décision du Parlement, car Madame Metzler s'était faite le défenseur d'une politique d'ouverture dans les domaines de la naturalisation et de l'intégration. Quant à la position qu'adoptera son successeur, le conseiller fédéral Christoph Blocher, elle est encore inconnue pour l'instant.

Efforts d'intégration dans les cantons et les communes

L'année 2003 a été marquée par une augmentation réjouissante des activités au sein des cantons et des communes. En guise de lancement de cette évolution, la «Conférence suisse des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration CDI» a été instituée le 13 février à Wil/SG. Cette conférence a pour but d'intensifier la collaboration interrégionale des délégués et d'améliorer l'échange d'informations et d'expériences entre les régions du pays. Son président, Beda Meier, est responsable du Service de coordination pour les questions d'intégration du canton de St-Gall et son vice-président, Oliver Freeman, est préposé au Bureau lausannois des immigrés.

LE TRAVAIL D'INTÉGRATION GAGNE EN IMPORTANCE

Le nombre des délégués communaux et cantonaux a également augmenté durant l'exercice 2003 : la conférence compte au total 16 délégués cantonaux et 9 délégués communaux. Ont été nommés durant l'année sous revue, les délégués des cantons de Berne et Zürich, et de la ville de Bienne. Un accroissement des activités a aussi été observé dans les communes du canton de Vaud. Outre Lausanne, Renens, Morges, Vevey et Yverdon, Moudon dispose désormais d'une commission «Suisses-étrangers», qui s'emploie à encourager le dialogue entre les Suisses et les immigrés. Par ailleurs, un service d'intégration s'est ouvert dans l'Oberland zurichois.

Dans pratiquement toutes les régions de Suisse, le travail d'intégration a gagné en importance. Cela se manifeste notamment par le fait que plusieurs projets ont été mis en œuvre grâce à la participation aussi bien des immigrés que des Suisses. Il ressort de l'aperçu des projets cofinancés par la Confédération (cf. chapitre promotion de l'intégration) une impressionnante diversité d'initiatives et d'activités.

Toutefois, une importance doit aussi être accordée aux mesures qui ne sont pas considérées comme des projets au sens restreint. Ci-après quelques exemples illustrent la multitude des tâches effectuées dans les communes, les villes et les cantons.

Dans le canton de St-Gall, l'idée d'instituer des conseils d'étrangers est née lors de la fête commémorative des 200 ans de l'entrée de ce canton dans la Confédération. Grâce à une action lancée sous le titre «L'intégration, c'est bien, la participation, c'est encore mieux – seuls les étrangers actifs aident à dynamiser le canton», la participation des étrangers a fait l'objet d'un débat public. Pour débuter modestement, il a été suggéré d'élaborer une plateforme commune pour les nombreuses associations d'étrangers, qui sera lancée lors d'un séminaire en 2004.

«Epurer les canaux de la communication entre les autorités et les citoyens» - c'est ce que la ville de Berne s'est fixé comme objectif en vue d'améliorer la politique d'information également pour les immigrés. «Les mesures d'épuration» prévoient l'uti-

lisation d'une langue adaptée au public visé et un remaniement de la documentation adressée aux migrants lors de leur arrivée.

La campagne lancée dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne portait également sur l'information. Avec le slogan «Des faits au lieu des préjugés», cette campagne visait à sensibiliser le public afin d'améliorer la compréhension entre les différentes formes de vie.

La mise en place du premier parlement des étrangers dans le canton d'Argovie fut un événement exceptionnel. Le 200e anniversaire de l'entrée de ce canton dans la Confédération a également été l'occasion de réfléchir sur la présence des immigrés dans ce canton et d'offrir aux étrangers séjournant en Argovie une plateforme permettant un débat public sur leurs préoccupations et leurs souhaits.

Dans le canton de Genève et dans la commune d'Emmen - connue pour ses décisions négatives de naturalisation par la voie des urnes -, les autorités ont été réceptives aux besoins des communautés musulmanes de disposer de lieux de prière et d'emplacements pour leurs morts. La ville de Genève, qui s'est jusqu'ici opposée à l'aménagement de tels emplacements séparés pour les musulmans dans les cimetières de la ville, est désormais disposée à discuter avec les personnes concernées afin de trouver un compromis. Pour les musulmans de la commune d'Emmen, la situation semble s'améliorer. En effet, la plus grande Mosquée de Suisse va être aménagée dans une ancienne salle de cinéma.

PARTICIPATION AUX VOTATIONS ET ÉLECTIONS DES ÉTRANGERS DANS LES COMMUNES GRISONNES

Droit de vote et d'éligibilité des étrangers

De nouvelles constitutions cantonales sont en voie d'élaboration dans plusieurs cantons. Dans presque tous les textes, il est fait mention, pour le moins, des droits politiques des étrangers. Dans le canton de Genève, grâce à de nouvelles initiatives, le sujet est inscrit dans l'agenda politique.

Le canton des Grisons aura une nouvelle constitution, qui prévoit une réglementation en matière de droits populaires. A partir du 1.1.2004, les communes sont autorisées à accorder le droit de votre actif et passif aux étrangers en ce qui concerne les affaires communales. Dans son projet de nouvelle constitution, la ville de Coire a déjà prévu cette possibilité. D'autres communes suivront.

Dans le canton de Fribourg, les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement et domiciliés dans ce canton depuis cinq ans pourront exercer leur droit de vote dans la commune de résidence. Ainsi le prévoit du moins le projet de constitution cantonale de 2003.

Les droits politiques sont également inscrits dans le premier projet constitutionnel du canton de Bâle-Ville en faveur des étrangers qui remplissent les critères d'intégration.

Dans le canton de Zurich, une nouvelle réglementation des droits populaires n'a eu aucune chance d'aboutir. Le conseil communal a rejeté par 93 voix contre 60 une proposition d'introduction du droit de vote passif à l'échelon communal.

Le Grand Conseil bernois a approuvé en juin, par 103 voix contre 74, un rapport du gouvernement portant sur l'introduction du droit de vote des étrangers. Une des conditions est la durée de résidence en Suisse – dix ans -, dont cinq ans dans le canton de Berne. Ce principe doit cependant encore être traité lors des délibérations sur les modifications constitutionnelle et légale; il sera ensuite soumis au scrutin populaire.

En 2002, le canton de Vaud a introduit le droit de vote à l'échelon communal. Toutefois, les étrangers n'ont pas pu voter en 2003, en raison de difficultés au sein du Registre des électeurs. En outre, la Ligue vaudoise a lancé une initiative visant à supprimer le droit de vote dans la constitution. A la fin de l'année 2003, le nombre de signatures requises n'avait pas encore été atteint.

L'association genevoise «J'y vis, j'y vote», a fait en juillet (après 1993 et 2001) une nouvelle tentative d'introduction du droit de vote des étrangers à l'échelon communal. Elle a déposé deux initiatives, l'une portant sur l'introduction du droit de vote actif et l'autre sur l'exercice des pleins droits politiques, c'est-à-dire également du droit de vote passif. Pour en bénéficier, les étrangers doivent résider depuis huit ans en Suisse et être titulaires d'une autorisation d'établissement depuis trois mois au moins dans la commune genevoise.

Droits politiques: aperçu (fin 2003)	
Droit de vote et d'éligibilité des étrangers à l'échelon cantonal.	JU, NE
Droit de vote et d'éligibilité des étrangers à l'échelon communal (dans toutes les communes).	JU, NE, VD
Droit de vote et d'éligibilité des étrangers à l'échelon communal (si les communes en décident ainsi).	AR, GR
Les étrangers sont éligibles (parfois avec des restrictions) dans les communes des cantons.	AR, GR, JU, NE, VD

Sans-papiers

Cette année, la question des sans-papiers a fait l'objet de débats, mais moins animés et controversés que les années précédentes. Les discussions ont porté principalement sur la demande d'un collectif de soutien du canton de Genève de régulariser quelque 2'800 sans-papiers. La décision du Conseil d'Etat du canton de Vaud de ne pas exécuter les renvois de requérants d'asile déboutés a également soulevé des discussions.

A l'échelon fédéral, les autorités continuent d'examiner les cas de rigueur sur la base de la «directive Metzler». De septembre 2001 à la mi-janvier 2004, 17 cantons ont envoyé 874 dossiers (2244 personnes) à l'IMES ou à l'ODR. Pour 665 personnes, la procédure a débouché sur une décision positive, pour 264 personnes, une décision de rejet ou de non-entrée en matière a été prononcée et pour 1315 personnes, la décision est encore pendante.

Toutefois, aucune solution vraiment satisfaisante n'a été trouvée jusqu'ici. En novembre, Caritas Suisse a ouvert un débat public à partir d'une étude sur les différentes pratiques dans les autres pays européens et a proposé une forme de régularisation comportant seulement trois critères, à savoir quatre ans de séjour en Suisse, pas de condamnation et indépendance économique attestée. Les autorités fédérales ont estimé que cette proposition n'avait aucune chance d'être acceptée.

Une intervention de la conseillère nationale Anne-Catherine Ménétrey-Savary (Les Verts, GE) demandait au Conseil fédéral de créer une instance nationale pour les sans-papiers, en vue de permettre aux personnes dont le statut de séjour est illégal de faire régulariser leur situation par un organe central. Le Conseil fédéral a rejeté cette proposition, arguant que la Confédération rappelait régulièrement aux autorités cantonales la nécessité de viser à une harmonisation, mais que les cantons étaient souverains en la matière. Il a néanmoins pris connaissance de l'intention de la CFE de lancer une initiative ad hoc sur ce sujet, en collaboration avec la Plateforme des sans-papiers.

Résultats de recherches en matière d'intégration et de migration

Le programme national de recherche PNR 39 «Migration et relations interculturelles» s'est achevé en janvier par une manifestation de clôture officielle. Dans le cadre de ce programme, plusieurs projets de recherche portaient sur les différents aspects de la société multiculturelle en Suisse. Les principaux résultats ont fait l'objet d'une série d'articles présentés sous le titre «La migration et la Suisse». Les sujets abordés sont représentatifs de l'éventail de la recherche en matière de sciences sociales: le répertoire historique de la politique d'immigration en Suisse, les droits fondamentaux et les modèles de citoyenneté dans une société en mutation, l'analyse sociologique et ethnologique des processus de ségrégation et de différenciation sociale, l'examen des inégalités et de la discrimination au sein du marché du travail ainsi que des considérations dans les domaines de la formation et de la santé. Les différentes études seront publiées dans le courant de l'année 2004.

CHANGEMENT DE PARADIGME DANS LA PERCEPTION DE «L'ÉTRANGER»

Dans son analyse des études, Hans-Rudolf Wicker parle dans l'introduction d'un changement de paradigme dans la perception de «l'étranger». Dans les années soixante et septante, la politique des étrangers concernait les «travailleurs étrangers» qui, à un moment donné, rentraient dans leur pays. A partir de la moitié des années nonante, en revanche, la politique d'intégration soulevait la question de savoir *qui* sont les immigrés que l'on veut intégrer.

Avis émis par des personnes engagées à l'échelon national sur des thèmes spécifiques de politique d'intégration

Les questions d'intégration sont abordées par nombre d'organes de la société civile et sont adaptés au contexte. Après l'engagement de la Commission fédérale pour la jeunesse en faveur d'une politique d'intégration appropriée, la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales s'est intéressée à la situation des familles de migrants. Elle a adopté une série de recommandations, visant à prendre en compte en particulier les besoins spécifiques des familles de migrants.

En 2003, la Commission contre le racisme a également soulevé un certain nombre de questions en la matière, notamment celle de l'intégration des migrants. Une étude concernant la relation entre l'Etat et la religion en Suisse traite la question de la reconnaissance étatique de communautés religieuses, qui ont pris de l'importance suite à l'immigration de personnes d'origine étrangère.

Par ailleurs, le Service de lutte contre le racisme a publié une étude concernant la discrimination dans le monde du travail, notamment la discrimination des migrants. Cette étude conclut qu'une part non négligeable de la discrimination est exercée en raison de la nationalité ou de la provenance des personnes.

Evolution démographique en Suisse

Les données statistiques sur l'évolution démographique confirment que la population en Suisse a tendance à se diversifier. L'éventail des nationalités est devenu plus large et seulement une bonne moitié des étrangers résidant en Suisse sont des ressortissants des Etats de l'UE. Les Italiens (300'000 personnes) constituent encore le plus grand groupe d'étrangers. Viennent ensuite les ressortissants des Etats de l'ancienne Yougoslavie (200'000 personnes). Une importance particulière est accordée au retour des ressortissants étrangers qui, en vertu de leur statut, peuvent séjourner durablement ou à long terme en Suisse. Sur 1'000 immigrés, plus de 500 retours sont enregistrés.

PAS DE VAGUE MIGRATOIRE MALGRÉ L'ACCORD SUR LA LIBRE CIRCULATION

Dans le cadre de la libre circulation des personnes, les offices compétents ont constaté une augmentation de l'immigration en provenance d'Allemagne, du Portugal, de France et d'Autriche et une diminution de l'immigration en provenance d'Italie et d'Espagne. Toutefois, la grande vague migratoire redoutée lors de la conclusion des accords bilatéraux n'a pas été observée.

Il convient de relever ici que la durée de séjour en Suisse de la population étrangère est longue. Près d'un quart des personnes sans passeport suisse sont nées en Suisse. Elles appartiennent ainsi à la deuxième ou à la troisième génération. Plus d'un tiers des étrangers nés à l'étranger séjournent en Suisse depuis 15 ans ; plus de 16% depuis 30 ans au moins. En ce qui concerne les mariages binationaux, cette tendance se confirme.

Les naturalisations ont augmenté légèrement. Cependant, en comparaison européenne, le taux de naturalisation de 2.35% demeure très bas. En dépit des dispositions restrictives en matière de naturalisation, quelque 750'000 étrangers pourraient acquérir actuellement le droit de cité suisse. Pourtant, l'appartenance à un Etat de l'UE, l'interdiction de certains pays de provenance de posséder la double nationalité et les exigences parfois élevées dissuadent les ressortissants étrangers de demander la nationalité suisse.

Population étrangère résidente 2003

Ausländergruppe Groupe d'étrangers	Bestand / Effectif		Veränderung zum Vorjahr Différence par rapport à l'année précédente	
	Absolut Ch. absolu	In % En %	Absolut Ch. absolu	In % En %
Total EU/EFTA / UE/AELE Übrige / Autres	**1'471'033** 830'486 640'547	**100.0** 56.5 43.5	**23'721** 14'334 9'387	**1.6** 1.8 1.5
Kurzaufenthalter/-innen >=12 Monate Titulaires d'un permis de courte durée >=12 mois	13'165	0.9	4'314	48.7
Aufenthalter/-innen Titulaires d'un permis de séjour	370'829	25.2	14'410	4.0
Niedergelassene Etablis	1'087'039	73.9	4'997	0.5
Ausländeranteil in % **Proportion des étrangers en %**		**20.1**		**1.6**

Source: Statistique annuelle 2003 de l'IMES sur la population étrangère résidente

Nés en Suisse ou à l'étranger et selon la durée de l'établissement

Bestand Effectif	Total	CH geboren Nés en Suisse	Im Ausland geboren / Nés à l'étranger			
			Total	< 8 Jahre Années	>= 8 Jahre Années	>= 20 Jahre Années
Total EU/EFTA / UE/AELE Übrige / Autres	**1'471'033** 830'486 640'547	**346'220** 211'652 134'568	**1'124'813** 618'834 505'979	**394'332** 194'908 199'424	**730'481** 423'926 306'555	**302'030** 246'595 55'435

Source: Statistique annuelle 2003 de l'IMES sur la population étrangère résidente

Population étrangère: Top-Ten selon la nationalité

Staatsangehörigkeit Nationalité	Bestand / Effectif	
	Absolut Ch. absolu	In % En %
Italien / Italie	303'770	20.7
Serbien und Montenegro / Serbie et Monténégro	199'756	13.6
Portugal	149'839	10.2
Deutschland / Allemagne	133'636	9.1
Türkei / Turquie	77'671	5.3
Spanien / Espagne	76'773	5.2
Frankreich / France	65'006	4.4
Mazedonien / Macédoine	60'545	4.1
Bosnien-Herzegowina / Bosnie-Herzégovine	45'434	3.1
Kroatien / Croatie	42'698	2.9
Übrige / Autres	315'905	21.4

Source: Statistique annuelle 2003 de l'IMES sur la population étrangère résidente

Pourcentage du volume de travail réalisé par les travailleurs étrangers selon branches économiques 2001

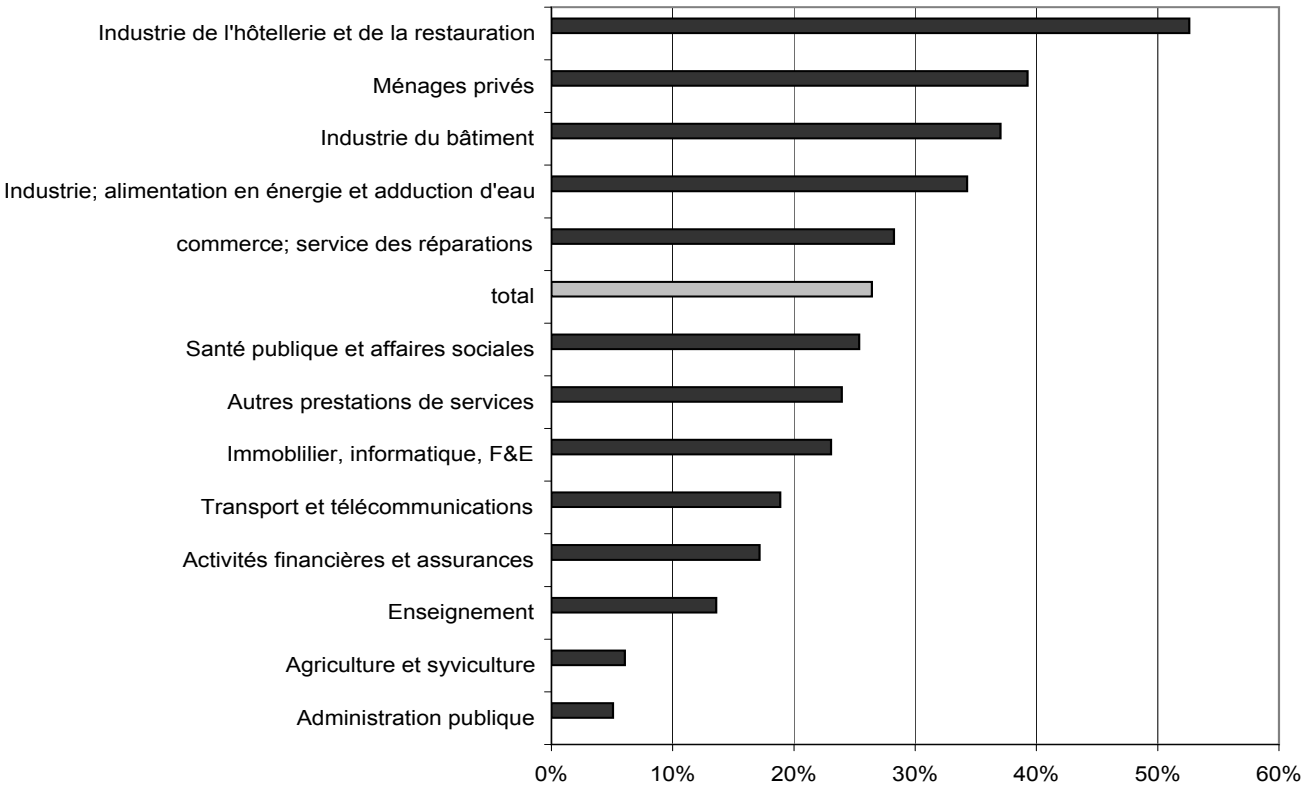

Source: terra cognita 3

Acquisition de la citoyenneté suisse: Top-Ten selon la nationalité

Staatsangehörigkeit Nationalité	Einbürgerungen / Naturalisations					
	Total [5]		ordentliche / ordinaires		erleichterte / facilitées	
	2002	**2003**	2002	**2003**	2002	**2003**
Serbien+Montenegro Serbie+Monténégro	5'790	6'316	5'390	5'994	400	322
Italien Italie	7'013	5'357	5'163	3'874	1'843	1'478
Türkei Turquie	4'132	4'212	3'915	4'006	216	206
Frankreich France	2'835	2'334	670	647	2'079	1'609
Bosnien-Herzegowina Bosnie-Herzégovine	1'858	2'268	1'742	2'157	116	111
Mazedonien Macédoine	1'638	1'795	1'596	1'734	42	61
Kroatien Croatie	1'638	1'560	1'504	1'456	134	104
Portugal	907	1'153	673	971	234	182
Sri Lanka	1'125	1'138	1'080	1'095	45	43
Spanien Espagne	708	814	535	603	173	211
Übrige Staaten Autres Etats	11'189	10'123	4'948	4'478	6'118	5'538
Total	38'833	**37'070**	27'216	**27'015**	11'400	**9'865**

Source: Statistique annuelle 2003 de l'IMES sur la population étrangère résidente

Naturalisations 1981 - 2003

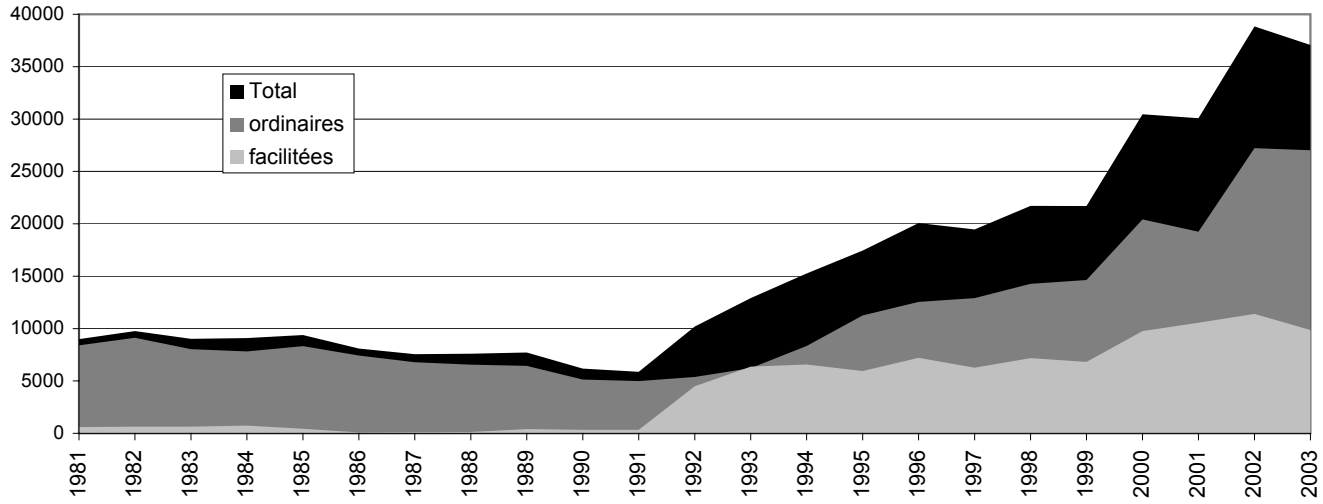

Source: terra cognita 4

L'année 2003 a aussi constitué, pour la Commission fédérale des étrangers, la fin d'une période législative. Elle a tenu des séances ordinaires en janvier, en mai (séance de deux jours) et en septembre ainsi qu'une séance plénière extraordinaire en avril pour délibérer sur le nouvel ordre de priorité 2004-2007 du programme de promotion de l'intégration de la Confédération.

Thème de l'année 2003

En 2003, la CFE a travaillé pour la première fois sur un thème annuel. Le rapport intitulé «Intégration et travail», commis par la commission l'année précédente, retrace la situation des migrants sur le marché suisse du travail. Ce rapport énumère aussi tous les problèmes que les immigrés rencontrent dans le cadre de l'accès au marché de l'emploi et il mentionne les domaines d'interventions et les mesures possibles pour y remédier. Ce rapport a constitué la base des discussions au sein de la commission. A l'occasion de sa séance de deux jours tenue en mai, elle s'est prononcée au sujet dudit rapport puis a fixé les premiers points forts pour ses recommandations qui ont été adoptées lors de la séance plénière en septembre 2003, après avoir fait l'objet de délibérations au sein du comité politique. Les recommandations ont été publiées à l'occasion de la Journée nationale «Intégration par le travail?» en novembre 2003. Dans ses contacts avec les différents acteurs (partenaires sociaux, institutions de formation, offices de la formation professionnelle, ORP, etc.), la commission souhaite contribuer bien au-delà de l'année 2003 à l'amélioration de l'intégration des immigrés sur le marché suisse du travail.

Le Secrétariat de la CFE a fait paraître plusieurs publications. Ces publications viennent compléter le travail de fond de la commission: il s'agit du rapport «Intégration et travail», des recommandations de la CFE et du numéro 3 de la revue terra cognita (voir détails plus loin).

Dans ses **recommandations,** la CFE appelle à observer deux principes essentiels: d'abord l'égalité de traitement de la main-d'œuvre suisse et étrangère, puis l'égalité des chances et la non-discrimination dans la formation et dans le monde professionnel.

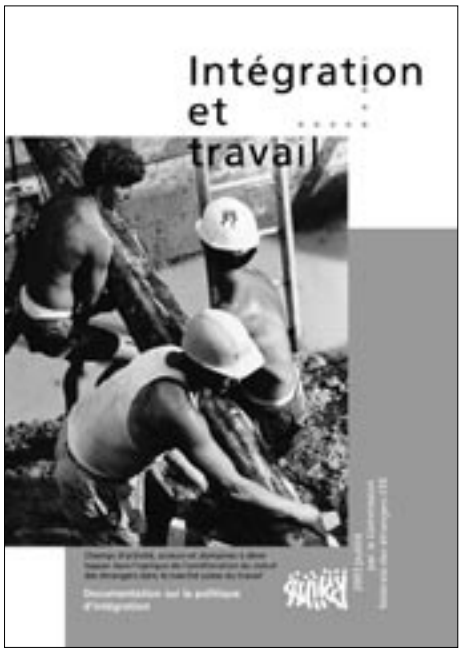

S'agissant de l'entrée dans le monde professionnel, la commission recommande particulièrement des programmes de mentoring et de coaching pour les jeunes provenant de milieux d'immigrés. L'accompagnement individuel de jeunes présentant certaines difficultés a fait ses preuves. De fait, les directions des écoles et les départements de l'instruction publique pourraient davantage encore proposer de telles mesures d'encouragement. Par ailleurs, il conviendrait aussi de faciliter le rattrapage de la formation de base. Ce rattrapage constitue pour les jeunes une possibilité de se qualifier sur le plan professionnel, surtout pour ceux qui ont des difficultés à acquérir des connaissances ou pour les (jeunes) adultes qui sont entrés dans notre pays alors qu'ils étaient adolescents. Des offres dites de passerelle et des semestres de

motivation tant au niveau secondaire I qu'au niveau secondaire II peuvent constituer une importante contribution.

Dans le champ d'action «Encourager une qualification individuelle et faciliter la recherche d'emploi», la CFE se prononce pour l'encouragement des acquisitions linguistiques orientées sur les besoins professionnels et sur la reconnaissance du plurilinguisme. Les partenaires sociaux sont invités à établir des contrats collectifs de travail qui tiennent compte de cet encouragement linguistique ou, si les contrats collectifs de travail existent, à les adapter en conséquence. Par ailleurs, les supérieurs hiérarchiques sont invités à reconnaître, eux aussi, la ressource importante que constitue le plurilinguisme. Lorsqu'il s'agit de repourvoir des postes ou des places d'apprentissage, il y aura lieu de traiter les candidats indépendamment de leur origine et de leur nationalité de manière à ce que tous aient les mêmes chances. Les enquêtes les plus récentes montrent cependant que les représentants de certaines nationalités subissent des discriminations lors de leur candidature. Les responsables du personnel et les supérieurs hiérarchiques devraient observer le principe de l'égalité des chances dans la sélection de leur personnel.

Afin d'encourager l'intégration des étrangers dans les entreprises, la CFE appelle les responsables à développer une culture d'entreprise de qualité et le respect mutuel. La diversité doit être considérée comme un avantage et non comme une menace. Afin de faciliter l'entrée des immigrés et des nouveaux venus dans l'entreprise, les programmes de mentoring et de parrainage seront de mise. La commission recommande aussi aux employeurs de mettre en pratique de tels programmes dans leurs entreprises.

Travail politique

Dirigé par le président de la CFE, Francis Matthey, le comité politique s'est réuni trois fois. Les thèmes annuels de 2003 (Intégration et travail) et de 2004 (Intégration et habitat) ont fait l'objet de discussions approfondies. Le comité politique a aussi débattu des questions d'ordre politique d'actualité, notamment l'institution éventuelle d'un groupe de travail ad hoc national au sujet des sans-papiers, les tendances xénophobes dans les campagnes d'élections et de votations, la révision sur la nationalité et diverses procédures de consultations.

Procédures de consultations

L'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) règle une partie importante des activités de la commission. La présidence et le secrétariat de la CFE ont examiné d'une manière particulièrement attentive les propositions d'amendements de cette ordonnance. Dans sa prise de position, la commission fait valoir un postulat qui lui tient à cœur en matière de politique d'intégration: quels que soient les critères d'admission, toutes les personnes qui séjournent légalement dans notre pays devraient bénéficier des mêmes droits. Ce que l'on n'impose pas aux ressortissants de l'UE-AELE (par exemple suivre un cours de langue) ne devait pas non plus être imposé aux ressortissants d'Etats tiers. Par ailleurs, la CFE salue le principe favorable à la promotion de l'intégration des étrangers que l'on applique désormais pour l'accès au monde du travail, à savoir que l'on ne fait plus de distinction entre les différentes catégories de permis de séjour de longue durée. Vu les expériences concrètes faites lors du traitement des demandes de financement de projets du premier programme de la promotion de l'intégration des étrangers, la commission, dans sa prise de position, propose également quelques améliorations concrètes quant à sa mise en pratique. Au sujet de la révision de **l'Ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE)**, la CFE se prononce de la manière suivante: en principe, il est souhaitable qu'un regroupement familial des enfants se réalise rapidement. La dispo-

sition, selon laquelle le droit à faire valoir pour le regroupement doit être présenté dans les cinq ans, peut être qualifiée d'objective. Toutefois, il y aura lieu de mettre en pratique les conditions du regroupement familial dans le cadre de l'autorisation de séjour annuelle («Habiter un logement adéquat et ne pas dépendre d'une aide sociale») de telle manière qu'un regroupement familial rapide soit effectivement possible. Voilà pourquoi le délai de cinq ans ne devrait pas être appliqué avec acharnement.

En février 2003, le Département fédéral de justice et police a mis en procédure de consultation son projet de **loi fédérale sur la lutte contre le racisme, le hooliganisme et la propagande incitant à la violence**. La CFE salue d'une façon générale la tendance adoptée par le projet de loi en vue de lutter davantage que par le passé contre le racisme, le hooliganisme et la propagande violente. Elle préconise cependant aux milieux responsables de lutter contre ces dangers essentiellement au moyen de mesures préventives et pas seulement en adoptant des mesures policières et pénales. Enfin, la CFE met en garde contre les conséquences d'un débat par trop simpliste qui ferait l'amalgame entre la violence et les étrangers. Elle invite donc le Conseil fédéral, lors de la mise en pratique de la loi fédérale prévue, à prendre des mesures adéquates afin qu'aucun parti pris ou préjugé ne subsiste.

La CFE approuve l'institution d'un **service fédéral de médiation**. Elle propose néanmoins que ce nouveau service oriente son activité surtout vers le domaine de la protection des Droits de l'Homme. Dans ses nouvelles fonctions, ce service pourrait reprendre essentiellement les tâches de **l'Institution des Droits de l'Homme** qui avait été envisagée. Ce nouveau service de médiation aurait dès lors un profil très clair et l'institution des Droits de l'Homme aurait un champ d'application pratique. Ses activités devraient s'inspirer de la maxime encourageant l'accès de la population étrangère résidant en Suisse à l'administration fédérale, ceci dans l'esprit d'orienter ce nouveau service de médiation sur les Droits de l'Homme. Il conviendrait aussi de faire en sorte que l'administration fédérale s'ouvre sensiblement à l'esprit interculturel.

La CFE a constaté de nombreuses améliorations réjouissantes en faveur des immigrés dans la nouvelle **Ordonnance sur la formation professionnelle**, telle la responsabilité qui incombera désormais à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) de la reconnaissance des diplômes à l'échelon national. La CFE suggère que les personnes qualifiées ne disposant toutefois pas de certificat attestant de leurs qualifications aient aussi la possibilité de les faire reconnaître. Dans le sens d'une pratique unique au niveau suisse, cette prise en compte des qualifications acquises à l'étranger devraient être de la compétence d'un service central (OFFT). Ainsi seulement pourra-t-on garantir des standards uniformes. Aux termes du projet d'ordonnance, les écoles professionnelles spécialisées seront tenues d'organiser des cours de langues étrangères gratuits. La CFE attache beaucoup d'importance à ce que, outre nos langues nationales et l'anglais, on y enseigne d'autres langues de la migration ainsi que l'allemand, le français et l'italien comme langues étrangères. Par ailleurs, la commission suggère que, dans la formation de l'orientation, il soit dorénavant tenu compte dans le monde suisse du travail du statut particulier de la population étrangère. Les compétences interculturelles devraient constituer un notable atout supplémentaire dans les curriculum vitae. A la lumière de l'importance que prennent les migrants dans le domaine de la formation professionnelle, la CFE suggère que des représentants des milieux issus de la population étrangère puissent siéger dans la nouvelle commission qui sera instituée.

En février 2003, une délégation de l'**European Committee against Racism and Intolerance** (ECRI) a fait une visite dans notre pays et en a profité pour connaître l'avis de la commission au sujet de la discrimination et du racisme en Suisse. Dans son rapport, l'ECRI se montre particulièrement préoccupé que dans notre pays, il n'existe à ce jour aucune disposition d'ampleur de droit civil et de droit administratif s'opposant à la discrimination et aucun organisme compétent à l'échelon fédéral et cantonal pour recevoir des plaintes pour discrimination. Par ailleurs, l'ECRI s'interroge sur les raisons pour lesquelles la Suisse n'a toujours pas signé la charte sociale. Ce comité européen déplore encore le défaut d'une interdiction de discrimination dans le domaine du logement, sur le marché du travail et dans l'accès aux prestations des services publics. L'ECRI appelle donc les autorités à examiner de toute urgence d'autres possibilités tendant à une amélioration de la procédure de naturalisation en vigueur afin de garantir que celle-ci ne présente aucune faille pouvant permettre des décisions arbitraires et discriminatoires. Dans cet ordre d'idées, l'ECRI estime qu'il est nécessaire que les requérants à la nationalité déboutés par une décision du peuple ou par une décision administrative locale puissent faire vérifier la légitimité du refus de la naturalisation.

Naturalisation

C'est avec un grand intérêt que la CFE a pris connaissance des décisions du Parlement et des arrêts du Tribunal fédéral en matière de naturalisation (voir à ce sujet le chapitre «aspects»). En vertu des arrêts du Tribunal fédéral, la commission a lancé un appel aux communes pour qu'elles vérifient leur procédure relative à la naturalisation; elle les a invitées à instituer à l'avenir des commissions spécialisées chargées de prendre les décisions quant aux demandes de naturalisation ou de confier cette tâche au pouvoir exécutif. Ces arrêts du Tribunal fédéral qui montrent la voie offrent la possibilité de procéder aux adaptations nécessaires dans notre Etat de droit. Le droit légal d'être entendu, une procédure fair-play et le droit d'obtenir une motivation de la décision font partie intégrante de ces adaptations.

Politique d'agglomération

La CFE a été invitée par la Conférence tripartite de l'agglomération (CTA) à participer aux travaux du groupe de travail tripartite technique intitulé «Politique des étrangers et de l'intégration», qui a siégé pour la première fois le 18 septembre. L'élaboration d'un rapport sur les dispositions de l'ordre juridique suisse freinant l'intégration des étrangers et la préparation de la première conférence nationale de l'intégration, en l'an 2005 sont les préoccupations majeures dudit groupe de travail.

Mise en réseau

La mise en réseau est une autre tâche importante dévolue à la Commission fédérale des étrangers. Ce sont surtout le président Francis Matthey, le vice-président Walter Schmid en tant que chef du comité des projets, ainsi que la cheffe du Secrétariat de la CFE Simone Prodolliet et le coordinateur de la promotion de l'intégration des étrangers Christof Meier qui furent invités à participer à des séances, conférences et hearings à ce sujet. Mentionnons à titre d'exemple quatre manifestations: Francis Matthey a participé à la Conférence annuelle des directeurs cantonaux des offices de migration (autrefois appelés chefs de police des étrangers) à Arbon. Walter Schmid, lui, a donné une conférence lors de la manifestation de clôture du programme national 39 à Berne, intitulée «Migration et relations interculturelles». Simone Prodolliet a présenté un exposé lors du «Denkwerkstatt Integration» du canton de St-Gall et a participé à un atelier de travail de l'IMES et de la CFE à la Conférence Metropolis qui s'est déroulée à Vienne.

Promotion de l'intégration

L'année de contribution 2003 a été la dernière année du premier programme de promotion de la Confédération. Ceci s'est traduit par un double travail dans le domaine de la promotion de l'intégration des étrangers. D'abord les collaborateurs responsables ont examiné 568 demandes de financement, dont 426 avaient été transmises à l'IMES (Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration). Par ailleurs, une vaste procédure a permis d'élaborer un nouvel ordre de priorité 2004-2007 (programme des points forts) et de le présenter au Département fédéral de justice et police pour approbation. La conseillère fédérale Ruth Metzler-Arnold a repris telle quelle la proposition de la CFE et l'a aussi promulguée le 13 mai 2003.

Pour parvenir à ce résultat, le comité des projets de la commission a dû être convoqué à un plus grand nombre de séances que lors d'une année ordinaire. Au cours de l'année, ce comité s'est donc penché sur les demandes de financement de projets et sur le nouveau programme des points forts établis. En tout, elle a tenu pas moins de dix séances.

Projets 2003

Le crédit permettant de promouvoir l'intégration des étrangers en Suisse est régi par les dispositions de l'article 25a de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE). La somme maximale allouée par année n'est toutefois déterminée qu'à l'occasion des débats parlementaires des Chambres fédérales. Le Parlement a décidé d'octroyer une somme égale à celle de l'année précédente, à savoir 12,5 millions de francs au titre de crédit d'intégration. Il a été utilisé dans sa totalité.

568 demandes de financement représentant une somme de 21,3 millions de francs ont été présentées. Les trois quarts de ces projets répondaient aux critères qua-

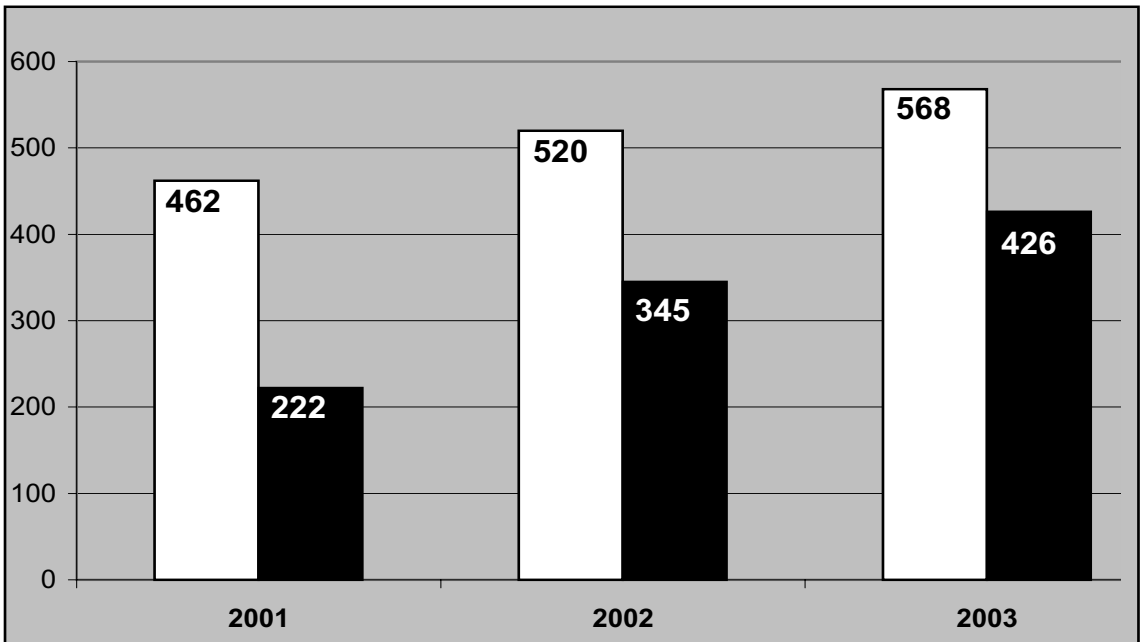

Promotion de l'intégration de la Confédération
Chaque année on compte toujours plus de projets approuvés

litatifs et au contenu fixés par le comité des projets, mais ils n'ont pas toujours pu être financés dans la mesure requise. Au total l'Office fédéral a alloué 13,8 millions de francs à 426 projets. Cette contribution se situait au-dessus du montant du crédit mis à disposition du Parlement. Cette différence s'explique, d'une part, par le temps qui s'est écoulé entre l'approbation d'un projet et le versement effectif et, d'autre part, par des projets qui, ne bénéficiant pas par exemple d'une enveloppe financée par un tiers, n'ont pu être réalisés, ou pas avec l'envergure prévue.

Comme l'année précédente, l'encouragement des possibilités de communication linguistiques a été le point fort essentiel: 149 offres diverses de cours de langue et de cours d'intégration ont touché conjointement 4,5 millions de francs.

Les organes responsables, dont les projets ne furent pas recommandés par la CFE, ont accepté sa décision. Quelques-uns demandèrent une décision formelle de l'Office fédéral, mais aucun ne forma recours. Les entretiens personnels que les collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat de la CFE ont eus avec les demandeurs de fonds contribuèrent certainement grandement à cet état de faits.

Rétrospective du premier programme

Une évaluation externe à l'administration a qualifié le premier programme de promotion, l'ordre de priorité 2001-2003, de cohérent et adéquat en vue de fournir une contribution pour atteindre des objectifs d'intégration des étrangers dans notre pays. En dépit de certaines faiblesses, par exemple une procédure excessivement longue, les structures mises en place parallèlement pour l'exécution du programme furent également déclarées judicieuses, appropriées et raisonnables. L'exécution a été faite selon une pratique uniforme et a assuré tant l'égalité de traitement de toutes les demandes présentées qu'un pilotage réussi du programme. Ces affirmations sont corroborées par exemple par le fait qu'il a toujours été possible d'épuiser le crédit mis à disposition, à l'exception toutefois de la première année, au cours de laquelle il a été nécessaire d'accomplir un énorme travail d'édification du système. On a ainsi pu répondre à ce besoin.

D'autre part, il s'est révélé que les organes responsables qui présentent des demandes de cofinancement respectent toujours mieux d'une année à l'autre les consignes et font usage des possibilités concrètes du programme. D'ailleurs, le taux d'acceptation des projets s'est, lui aussi, constamment amélioré et le nombre de projets qui ne furent acceptés qu'après avoir été remaniés a constamment diminué.

En 2001, après de nombreux remaniements, 48% des projets présentés ont pu être approuvés. 20% des sommes sollicitées ont été accordées.
En 2002, ce pourcentage passa à 66% pour les demandes et à 44% quant aux contributions allouées.
En 2003, l'acceptation des demandes s'est située autour de 75% et à 65% quant aux sommes accordées.

Afin de pouvoir intéresser le plus grand nombre d'acteurs possibles au programme de promotion de l'intégration la maxime suivante a été appliquée: soutenir «plutôt un grand nombre de projets modestes que peu de projets d'envergure». L'application de cette maxime se traduit dès lors par le fait que la moyenne des contributions octroyées par projet est demeurée constante: en 2001, cette contribution s'élevait à 34'700 francs, en 2002 il y eut une légère hausse de la moyenne: 35'400 francs; en 2003, cette moyenne est descendue à 32'500 francs.

La répartition régionale des projets n'est pas tout à fait satisfaisante. Si, pour une majorité des cantons, elle a été équitable, il y eut tout de même des cantons où les projets cofinancés ont dépassé la moyenne (Bâle-Ville par exemple), contrairement à d'autres (Vaud et Genève par exemple) qui furent nettement sous-représentés, soit dans les demandes, soit dans les projets acceptés. Il est cependant réjouissant de constater que le nombre des projets de promotion de l'intégration des étrangers a augmenté de manière pratiquement constante dans tous les cantons.

A l'automne 2004, un rapport d'évaluation détaillé pour le programme 2001-2003 sera publié. Certaines évaluations partielles sont déjà disponibles et tendent à confirmer que le programme de promotion de l'intégration des étrangers répond à un besoin et qu'il a été couronné de succès jusqu'à ce jour.

Lors de la réalisation du point fort 1 (encouragement linguistique), de nombreux organes responsables ont pu développer et réaliser des offres nouvelles ou complémentaires d'encouragement linguistique orientées dans la vie quotidienne. Près de la moitié des cours mis sur pied s'adressaient aux femmes. Il est vrai qu'il existe encore un potentiel d'amélioration en ce qui concerne la garantie de la qualité et la coordination régionale.

Dans le cadre du point fort 2 (formation continue de personnes clé), il s'est révélé qu'en Suisse un nombre considérable de personnes s'engagent ou souhaitent s'engager bénévolement ou semi-professionnellement en faveur de l'intégration des étrangers. Cette catégorie de personnes a donc pu accroître ses compétences. Il a aussi été possible de mettre en réseau les institutions qui participaient à ces efforts et d'accomplir un travail d'édification des thèmes. Là aussi, il existe un potentiel d'amélioration quant aux personnes clé à l'échelon national et aux possibilités de recourir concrètement à ces personnes formées.

Avec le point fort 3 (participation), formulé de manière relativement large, il a été possible de donner accès à la promotion de l'intégration des étrangers à un grand nombre d'associations et d'organisations et leurs activités ont pu être ciblées et complétées de manière à répondre à un besoin. Il a été réalisé aussi bien des projets qui créaient des conditions pour la parti-

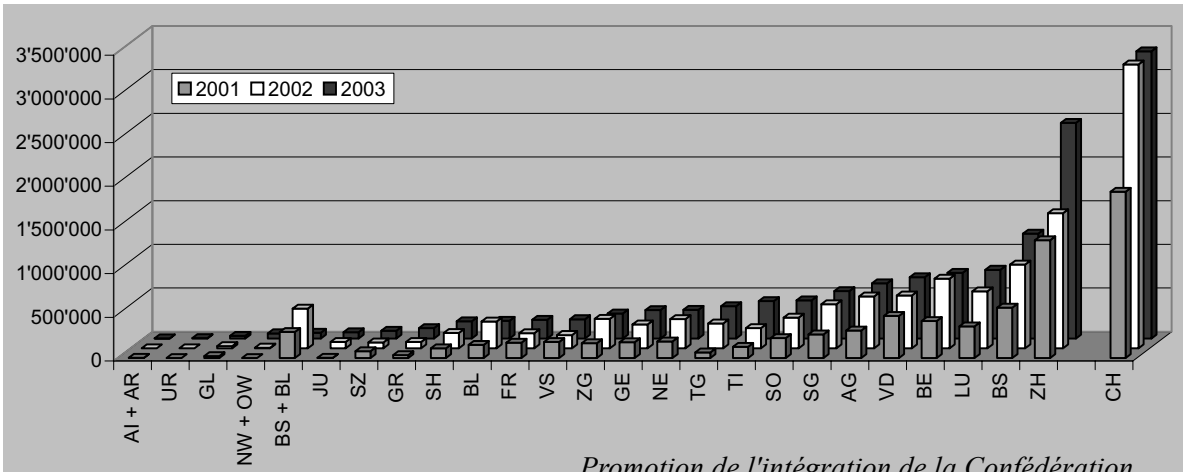

Promotion de l'intégration de la Confédération
Les cantons ne profitent pas tous dans les mêmes proportions du crédit de la promotion de l'intégration

cipation que des projets dans lesquels les participants pouvaient prendre part activement à un processus. Ici le potentiel d'amélioration est à prévoir dans le domaine de la participation active des groupes-cibles dans la planification des projets.

Le point fort 4 (mandats et contributions aux projets de portée nationale), lui, n'était pas lié à des délais de dépôt particuliers. Grâce à l'élaboration de bases ou à la réalisation de projets pilotes, il a été possible de réagir à l'énoncé de nouvelles questions ou à contribuer à faire évoluer certains thèmes. Pour l'automne 2004, il est prévu de publier des expériences faites et des connaissances acquises grâce à certains projets triés sur le volet et concernant ce point fort.

Les points forts 5 et 6 concernaient l'édification et le renforcement institutionnel des services d'aides aux étrangers. Ces services d'aide aux étrangers ont fourni nombre de prestations de services allant du conseil à l'organisation en passant par la conception. Il s'agissait de professionnaliser

SP Schwerpunkt Point fort	Beantragt / Demandé		Genehmigt Approuvé		Durchschnittl. Beitrag
	Anz Nbre	Summe somme	Anz Nbre	Summe somme	Moyenne
2001					
SP1			68	1'640'400	24'124
SP2			45	1'245'000	27'667
SP3			55	1'619'000	29'436
SP4 / div.			37	1'778'000	48'054
SP5 + SP6			17	1'440'000	84'706
Total 2001	**462**	**39'273'000**	**222**	**7'722'400**	**34'786**
2002					
SP1	161	7'241'396	123	3'684'690	29'957
SP2	91	4'117'825	60	1'605'150	26'753
SP3	163	7'120'392	105	2'889'899	27'523
SP4 / div.	80	6'546'864	33	1'794'731	54'386
SP5 + SP6	25	2'418'588	24	2'254'988	93'958
Total 2002	**520**	**27'445'064**	**345**	**12'229'458**	**35'448**
2003					
SP1	184	6'570'502	149	4'486'379	30'110
SP2	82	2'589'604	61	1'718'368	28'170
SP3	185	5'576'776	136	3'278'824	24'109
SP4 / div.	94	4'465'812	57	2'316'990	40'649
SP5 + SP6	23	2'085'667	23	2'030'700	88'291
Total 2003	**568**	**21'288'362**	**426**	**13'831'261**	**32'468**

leurs activités dans un processus de développement commun. Grâce à l'existence de ces points forts, il a aussi été possible, dans de nombreuses régions, de faire prendre conscience aux autorités cantonales et communales de l'importance de l'intégration des étrangers dans notre pays. S'ensuivit la nomination de délégués à l'intégration dans divers cantons et municipalités.

Nouvel ordre de priorité

La CFE a rapidement compris qu'il était nécessaire de disposer d'un nouveau programme de points forts et d'un nouvel ordre de priorité remanié si elle désirait continuer son activité dans ce domaine. En effet, le succès du tout premier programme s'expliquait notamment par le fait qu'il tenait compte dans une proportion idéale des conditions cadres concrètes. Or, ces réalités se sont modifiées entre temps dans divers domaines:

Grâce à l'existence des délégués à l'intégration et des services d'aide aux étrangers, il existe désormais des interlocuteurs à l'échelon régional. De même, de nouveaux crédits ont été libérés à l'échelon local en vue de la promotion de l'intégration des étrangers. Cet état de fait permet de nouvelles formes de collaboration.

On peut maintenant recourir à un vaste processus didactique, à de nombreux acquis de connaissances en la matière et à divers réseaux comprenant un nombre considérable d'acteurs. On a également fait beaucoup de progrès au niveau de nombreuses interrogations thématiques.

Comme il fallait s'y attendre, l'intérêt de différents milieux au développement du programme des points forts a été important. La CFE a donc choisi une manière de procéder tendant à la fois de tenir compte de manière professionnelle et méticuleuse des expériences faites et des connaissances acquises jusqu'à ce jour, puis de garantir l'incorporation des acteurs principaux en matière de travail d'intégration des étrangers. La CFE a donc mis sur pied un atelier de travail auquel participèrent environ 90 personnes; les travaux préparatoires ont été coordonnés par un groupe de travail sous l'égide de Walter Schmid (vice-président de la CFE). Firent partie de ce groupe de travail le comité des projets de la CFE, dans une composition élargie, deux délégués à l'intégration, deux délégations de services régionaux d'aide aux étrangers ainsi que le sous-directeur de l'IMES responsable. Ce groupe de travail s'est fondé sur les premiers rapports d'évaluation, sur les résultats de l'atelier de travail ainsi que sur divers hearings auxquels avaient participé des délégations d'autres institutions, puis il a opté pour un nouveau programme de points forts misant tant sur la continuité que sur le développement futur.

Le nouvel ordre de priorité se fonde sur une période de quatre ans et est valable pour les années allant de 2004 à 2007. Cet ordre de priorité considère les points forts suivants:

A: Promouvoir la compréhension. Sont soutenus les cours de langue orientés sur la vie quotidienne et destinés à des groupes-cibles difficilement atteignables. Ces cours devraient être proposés dans le cadre de concepts régionaux.

B: Ouvrir les institutions. Sont soutenues les personnes qui assument une fonction clé à l'égard de l'intégration dans la vie quotidienne. Le pro-

gramme souhaite cependant aussi soutenir des institutions de la société civile qui ont pour objectif d'accroître la participation de la population étrangère.

C: Faciliter la cohabitation. Sont cofinancés des projets modestes et des initiatives portant sur l'intégration des étrangers renforçant la cohésion locale entre les Suisses et les immigrés.

D: Développer des centres de compétences. Le programme encourage la collaboration avec les autorités politiques compétentes pour développer l'existence des services spécialisés dans les diverses régions de notre pays.

E: Innovation et normes de qualité. Sont soutenus des projets triés sur le volet pour développer et garantir les normes de qualité ainsi que des projets-pilote.

Dès à présent, il sera donc possible de soutenir par exemple des projets tendant à «ouvrir les institutions» à la population étrangère. Par ailleurs, la Commission fédérale des étrangers souhaite collaborer encore plus étroitement avec les services régionaux de l'intégration lors de la répartition des subventions, et diminuer considérablement le temps consacré au traitement des demandes. La mise au concours pour l'année de contribution 2004 s'est faite en été 2003 et le crédit octroyé par le Parlement s'élève à 14 millions de francs.

Manifestations

Journée nationale «Intégration par le travail?»

La Journée nationale de la CFE, intitulée «Intégration par le travail?» était placée sous le signe du thème annuel. Theres Egger, du Bureau BASS à Berne, y a présenté l'étude «Intégration et travail» commise par la CFE et élaborée en étroite collaboration avec elle. Selon son mandat, trois axes d'interventions sur lesquels la commission s'était

Sur l'estrade des employés et des employeurs s'expriment sur l'intégration au lieu de travail.

déterminée pour ses recommandations en la matière (voir sous «Thème de l'année») furent discutés de manière approfondie. Chaque domaine fut d'abord éclairé par la perspective théorique scientifique, puis fut approfondi par des rapports issus d'un travail pratique dans le cadre d'un projet. Ainsi, par exemple, Rosita Fibbi, du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, présenta son enquête sur la discrimination de jeunes d'origine étrangère dans la recherche de places d'apprentissage. Hans-Peter Widmer compléta cette étude par les expériences qu'il réalise dans le cadre d'un projet de Caritas à Lucerne, et destiné aux jeunes femmes de deuxième génération pour les soutenir dans leurs efforts pour entrer dans le marché du travail. Lors d'une discussion publique, Marina Villa, journaliste de radio, interrogea un infirmier, un commerçant indépendant, une employée de station-service, un gérant de succursale et un expert en matière de migration sur les difficultés et les préjugés qu'ils rencontrèrent. Elle leur demanda aussi des «recettes» applicables pour assurer une meilleure intégration. Enfin, la CFE présenta ses recommandations en matière d'intégration et de travail. La conseillère fédérale Ruth Metzler-Arnold a insisté sur l'importance de l'intégration pour notre société civile et lança un appel en vue de soutenir la réforme en matière de droit de la nationalité.

La conseillère fédérale Ruth Metzler-Arnold reçoit des mains du président de la CFE Francis Matthey le rapport sur l'intégration et le travail.

Les quelque 250 participants ont fait des commentaires élogieux sur le lien réussi entre la théorie et la pratique dans l'organisation de la Journée et ont apprécié l'intermède proposé par le duo de cabaret «schön&gut» dans leur pièce de satire politique intitulée «HURQ», persiflant «le quotient de la patrie et du Grütli», une pièce «didactique» sur des entretiens de naturalisation…

Journée «Investir dans l'avenir»

Le projet des places d'apprentissage de la CFE «Avenir professionnel pour les migrants et les migrantes» (BZM 2) s'est achevé par un congrès important, au mois de juin, à Berne. Les experts provenant des milieux les plus divers ont repris les thèmes traités au cours des projets BZM 1 et 2, puis les ont approfondis. Simone Prodolliet a exposé les perspectives qu'il s'agira dorénavant de développer pour améliorer les possibilités de la formation professionnelle des jeunes étrangers. Hatice Yürütücü a analysé les différents stades de l'existence et leur importance pour une vie réussie. Christoph Schmitter a exposé la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle dans tous ses nouveaux aspects, qui entre en vigueur en janvier 2004. Claudio Nodari a approfondi le rôle des langues dans la formation professionnelle et analysé la situation du point de vue des apprentis et des enseignants. Eva Schumacher a présenté quelques-uns des projets qui ont été lancés dans le cadre du «Projet de places d'apprentissage 16+» lors de la Conférence suisse des délégués à l'égalité et analysé la situation des jeunes filles. Hanspeter Graf et Lukas Jordi ont donné aux participants une vue d'ensemble de la formation professionnelle au quotidien dans leur entreprise. Le congrès a été clôturé par une discussion générale à

l'estrade à laquelle participèrent les responsables de diverses institutions et de jeunes étrangers. Le mot de la fin a été qu'il est nécessaire d'édifier des éléments permettant d'espérer un meilleur avenir professionnel.

Publications

En automne 2002, la Commission fédérale des étrangers a lancé sa revue «terra cognita», la revue suisse consacrée à l'intégration et à la migration. Au cours de l'année 2003 sont sortis de presse le numéro 2 consacré à la formation et le numéro 3 consacré au travail. On peut affirmer que «terra cognita» s'est rapidement imposé comme revue spécialisée et a aussi rapidement acquis une bonne notoriété. Il y a déjà quelque temps que le numéro 1 de cette édition, consacré à la culture, est épuisé. Le site Internet www.terra-cognita.ch contient toutefois tous les articles qui sont téléchargeables en format PDF.

Avec son rapport «Intégration et travail», la CFE a lancé une nouvelle série de «documentation sur la politique d'intégration». Le rapport de quelque 60 pages dresse un vaste bilan de la situation des étrangers face au marché du travail suisse. Les auteurs dressent une liste des divers problèmes (qui vont de l'inégalité de traitement au rattrapage de formation) et mentionnent les champs d'action possibles, les acteurs et les mesures qui permettraient d'améliorer la situation. Le rapport est complété par un opuscule comportant les recommandations de la CFE sur le thème du travail ainsi qu'un résumé du rapport.

En corrélation avec le projet de places d'apprentissage de la CFE intitulé «L'avenir professionnel des migrants et des migrantes», deux publications sont sorties de presse, à savoir: «Investissement pour l'avenir des jeunes étrangers dans la formation professionnelle – exposés du congrès de 2003» et la brochure «…afin que ma séance réussisse mieux – marche à suivre pour la planification, l'organisation et la réalisation d'une séance d'information». Cette dernière brochure est destinée aux personnes clé et récapitule les aspects importants pour qu'une réunion de formation soit parfaitement réussie. La troisième publication, à savoir un catalogue d'idées en vue de soutenir avec succès des mesures d'intégration professionnelle de jeunes étrangers, paraîtra au printemps 2004.

Information

Dans le cadre d'un travail médiatique classique, la CFE a organisé trois conférences de presse. La conférence de presse annuelle du mois de janvier comprenait les thèmes suivants: le travail en rapport aux thèmes annuels, la présentation

de la nouvelle cheffe du Secrétariat de la CFE Simone Prodolliet ainsi que la requête d'un nouveau style de discussion dans la politique de migration. La commission appela à porter un «meilleur regard dans la discussion sur les thèmes migratoires». En effet, à la suite de diverses discussions publiques au cours desquelles le public a manifesté de plus en plus de défiance à l'égard des requérants d'asile, des réfugiés et des étrangers (par exemple, interdiction de sortie hors d'un certain rayon pour des groupes entiers de la population étrangère, demande de reprendre les natels des requérants d'asile ou encore annonce «au hamac» de l'UDC de Zurich qualifiant les étrangers en général de «parasites»). En mai, la commission et l'IMES ont présenté ensemble le nouvel ordre de priorité du programme de promotion de l'intégration des étrangers. En novembre, en rapport avec la Journée nationale, des expériences et des ébauches visant à améliorer l'intégration de la main-d'œuvre étrangère ont été présentés. La CFE a invité des chercheurs à présenter à cette occasion le fruit de travaux récents. Sous la forme d'un communiqué aux médias, la CFE, faisant la lumière sur les arrêts du Tribunal fédéral en matière de naturalisation, a rendu publiques ses recommandations aux communes et leur a suggéré de déléguer les compétences pour la naturalisation à une commission spécialisée ou à leur exécutif.

Jusqu'en 2002, la présence de la CFE sur Internet était englobée dans le site Web de l'Office fédéral des étrangers. En mai 2003, un site Internet autonome a été mis sur pied, site que l'on peut consulter sous www.eka-cfe.ch. Sous cette adresse, il est aussi possible d'accéder à une banque de données sur les projets du programme de promotion de l'intégration des étrangers. Il suffit d'introduire certains critères tels que l'année de contribution, le canton et le point fort recherché. On trouve également un site Web spécifiquement consacré à la revue terra cognita sous www.terra-cognita.ch. Une sélection d'articles et une infothèque complète de chaque parution sont téléchargeables. Enfin, le Secrétariat de la CFE a collaboré étroitement avec les services d'information de l'Office fédéral des réfugiés et de l'IMES dans le site Internet www.10x10.ch. Ce site permet, de manière ludique, divertissante et instructive, de réviser ses propres connaissances sur les questions de migration.

perspectives

Nouvelle composition de la commission

Pour la nouvelle législature 2004 – 2007, le Conseil fédéral a demandé la reconstitution de toutes les commissions extraparlementaires. Par rapport à la période précédente, la Commission fédérale des étrangers est légèrement agrandie. Elle comprend désormais 30 membres (et un observateur), dont dix nouveaux. Il convient de relever la parfaite symétrie de la nouvelle commission : la moitié des membres – dont 15 femmes et 15 hommes – sont de nationalité suisse, l'autre moitié de nationalité étrangère. Le comité politique compte 15 membres, le comité des projets 11 (voir également liste complète en appendice).

Habitat – logement, politique d'urbanisation et aménagement du territoire

L'habitat est un aspect déterminant de la vie quotidienne. Par conséquent, les conditions d'habitation et de voisinage vécues par tout un chacun sont d'une importance non négligeable. La question de la coexistence entre Suisses et immigrés fait souvent l'objet de débats publics. Il s'agit de savoir comment l'aménagement de la ville et des quartiers permettra d'atteindre le meilleur équilibre entre Suisses et habitants de nationalité étrangère. Dans ce contexte, des termes sont lancés tels que «mélange des populations» ou «problèmes dans les ghettos d'étrangers». La CFE veut savoir ce qu'ils recouvrent. Elle a de ce fait décidé de faire du sujet «Intégration et habitat» son thème annuel 2004.

terra cognita

Le numéro 4, qui paraît au mois de mars 2004, est consacré à la naturalisation. terra cognita expose les aspects de la révision actuelle de la loi sur la nationalité, présente des données démographiques jamais publiées jusqu'ici sur les naturalisés, tente une comparaison entre les différentes procédures cantonales de naturalisation, jette un regard rétrospectif sur les révisions antérieures et s'intéresse à l'évolution du droit de cité en Europe. Une femme et un homme, tous deux professeurs de droit, s'affronteront dans un débat contradictoire concernant les arrêts du Tribunal fédéral prononcés l'été 2003. La question au centre de ce débat est la suivante: «Violation des droits fondamentaux ou non-respect de la souveraineté du peuple?». Par ailleurs, douze personnes apporteront un bref témoignage: des naturalisés, des personnes qui ont présenté une demande de naturalisation, celles qui n'ont pas été naturalisées, celles qui naturalisent et celles ne souhaitent pas être naturalisées.

Le numéro 5, consacré à «Intégration et habitat», paraît en octobre 2004. La présentation de nouveaux résultats d'enquêtes sera complétée par des portraits de projets choisis sur le logement et par un débat, vraisemblablement sur le thème de la politique de quartier.

appendice

Liste des collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat de la CFE

Liste des membres de la Commission fédérale des étrangers

Crédit en faveur de l'intégration 2001-2003; graphiques

(Répartition des subventions selon les points forts, nombre de projets déposés/soutenus)

Crédit en faveur de l'intégration 2001-2003; tableau

(Nombre de projets et montants accordés selon les cantons)

Crédit en faveur de l'intégration: liste des projets subventionnés en 2003

appendice

Secrétariat de la CFE

Simone **Prodolliet**, cheffe du secrétariat de la CFE
Christof **Meier**, coordinateur de la promotion de l'intégration, chef suppléant
Paul **Sütterlin**, chef suppléant

Sylvana **Béchon**, administration et documentation
Christa **Berger Hoins**, promotion de l'intégration
Prosper **Dombele**, promotion de l'intégration
Adrian **Gerber**, politique et études
Isabelle **Holzer**, stagiaire (jusqu'au 31.3.04)
Biljana **Käser**, promotion de l'intégration
Adrian **Linder**, promotion de l'intégration
Alexandra **Mona**, administration (dès le 1.9.03)
Jürgen **Müller**, promotion de l'intégration (jusqu'au 31.1.04)
Elsbeth **Steiner**, information
Pascale **Steiner**, politique et études
Fabienne **Stoll**, stagiaire administration
Ruth **Tennenbaum,** promotion de l'intégration (dès le 1.2.04)
Ana Maria **Witzig-Marinho**, promotion de l'intégration

(au total13.8 postes de travail)

appendice

Membres de la Commission fédérale des étrangers

Francis **Matthey**, président, ancien conseiller national, ancien conseiller d'Etat NE, La Chaux-de-Fonds (comité politique)
Anna **Rüdeberg-Pompei** dr. med., vice-présidente, Italie, Coordinamento nazionale dei COMITES, Wabern (comité projets)
Walter **Schmid**, dr., vice-président, Winterthour (comité projets)

Regina **Bühlmann**, Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Berne (comité politique/comité projets)
Christina **Burger**, Etats-Unis/Suisse, Fédération des Eglises évangéliques suisses, Bâle (comité politique)
Ruth **Derrer Balladore**, Juriste, Union patronale suisse, Zurich (comité politique)
Antonio **da Cunha**, Portugal, prof., Fédération des associations portugaises de Suisse, Lausanne (comité politique)
Kais **Fguiri**, Tunisie/Suisse, assistant social, Salins/VS
Hans Peter **Flückiger**, agriculteur, Union suisse des paysans Brugg, Zurzach/AG
Alagipody **Gunaseelan**, Sri Lanka/Suisse, soignant, Lucerne (comité projets)
Rudolf **Horber**, dr., Union suisse des arts et métiers, Berne
Vivian **Kiefer-Vargas**, Philippines, laborantine médicale, Bâle (comité projets)
Marie-Theres **Kuhn**, Fédération suisse des Offices du travail, Bâle
Luzolo Raoul **Lembwadio**, Congo/Suisse, psychologue, BDE, Associations et groupements africains, Boudry/NE (comité politique)
Juan Rodrigo **Montaluisa** Vivas, Equateur, économiste, Genève
Julia **Morais**, Allemagne, traductrice, Conférence suisse des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration CDI, Bâle (comité projets)
Gianni **Moresi**, Conférence suisse des Offices de formation professionnelle, Breganzona (comité projets)
Minh Son **Nguyen**, Vietnam/Suisse, avocat, Corseaux VD (comité projets)
Carmen **Pereira Fleischlin**, Brésil/Suisse, enseignante, Zurich (comité politique)
Jean-Claude **Prince**, France/Suisse, Union syndicale suisse, Berne (comité politique)
Stanislava **Racic**, Croatie/Suisse, Conférence des évêques suisses Fribourg, Zurich (comité projets)
Liana **Ruckstuhl**, conseillère municipale, Fédération des municipalités, St-Gall
Rita **Schiavi Schäppi**, Italie/Suisse, secrétaire syndicale SIB Secrétariat central Zurich, Bâle (comité projets)
Roger **Schneeberger**, Service de migration du canton de Berne, Berne (dès 2003)
Dragoslava **Tomovic**, Serbie-Monténégro/Suisse, dr. med., Berne (comité projets)
Denis **Torche**, Travail.Suisse, Berne (comité politique/comité projets)
Franz **von Graffenried**, Fédération suisse des communes bourgeoises et corporations, Berne (comité politique)
Myrtha **Welti**, Alliance de sociétés féminines suisses, Zurich (comité politique)
Hatice **Yürütücü**, Turquie/Suisse, communauté turque en Suisse, Zurich (comité politique)
Maria Luisa **Zürcher-Berther**, avocate, Association des communes suisses, Schönbühl

Beat **Meiner**, ethnologue, secrétaire général, Aide suisse aux réfugiés, Berne (observateur)

Crédit en faveur de l'intégration
Répartition des subventions selon les points forts (SP) pour les projets 2001-2003

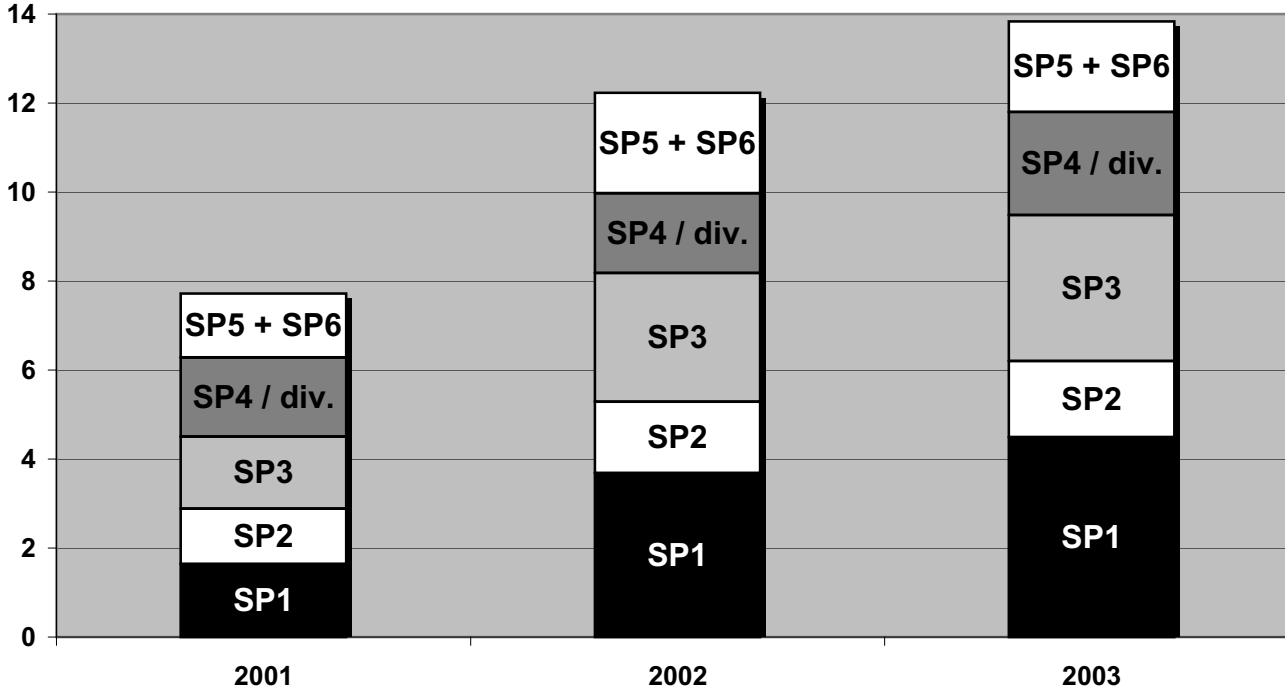

Crédit en faveur de l'intégration
Nombre de projets déposés (blanc) et de projets soutenus (noir) 2001-2003

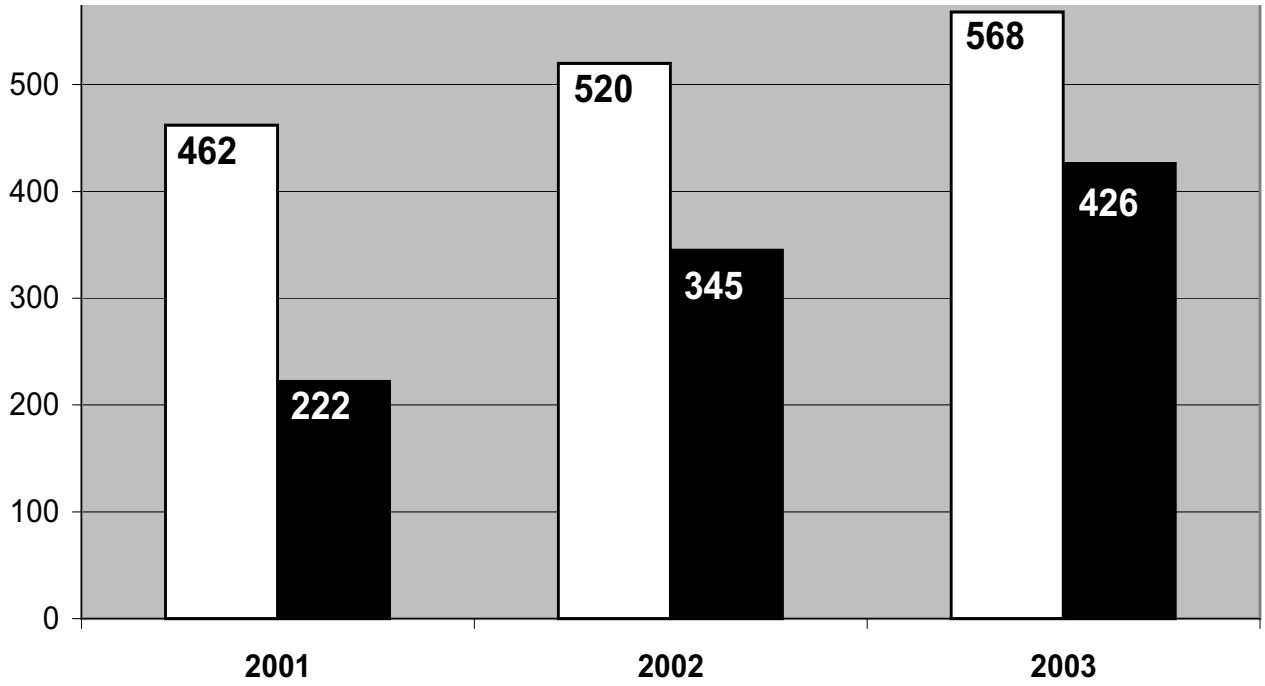

Crédit en faveur de l'intégration
Nombre de projets soutenus et montants 2001-2003

KANTON	2001		2002		2003	
	Anz	Summe	Anz	Summe	Anz	Summe
AG	12	316'000	17	592'960	21	631'372
AI + AR	2	4'000	1	1'000	1	3'000
BE	18	425'000	35	797'704	33	751'362
BL	3	151'000	6	306'000	5	203'000
BS	12	578'000	24	958'350	33	1'201'946
BS + BL	2	300'000	4	454'200	3	66'700
FR	7	176'000	5	173'050	8	213'500
GE	7	181'000	9	273'900	14	326'200
GL	2	22'000	2	25'100	2	30'000
GR	2	35'400	2	72'000	3	119'900
JU	1	3'000	2	71'970	2	71'900
LU	11	364'000	20	652'200	26	787'055
NE	5	191'000	9	335'650	9	329'500
NW + OW	0	0	1	7'500	1	60'000
SG	7	272'000	15	505'800	17	543'104
SH	6	112'000	8	177'080	9	198'025
SO	6	229'000	11	351'700	14	437'304
SZ	2	78'000	2	67'400	3	88'000
TG	2	65'000	8	283'955	11	370'520
TI	5	130'000	9	230'800	13	428'500
UR	0	0	0	0	1	5'245
VD	10	482'000	16	604'625	20	702'800
VS	6	184'000	4	152'200	9	221'500
ZG	6	172'000	10	337'800	9	286'240
ZH	51	1'348'000	69	1'547'380	93	2'467'196
CH	37	1'904'000	56	3'249'134	66	3'287'392
Total	**222**	**7'722'400**	**345**	**12'229'458**	**426**	**13'831'261**

Integrationsförderung des Bundes: Mitfinanzierte Projekte 2003

Promotion de l'intégration de la Confédération: Projets cofinancés 2003

Die Liste enthält alle Projekte, die 2003 einen Beitrag aus dem Integrationsförderungskredit des Bundes erhalten haben. Sie enthält den Namen des mitfinanzierten Projektes und der Trägerschaft sowie den bewilligten Beitrag. Die Liste ist entsprechend den Schwerpunkten des Integrationsförderungsprogramms und nach Kantonen geordnet. Wer zusätzliche Angaben zu einem bestimmten Projekt wünscht, muss bei einer Nachfrage die Projektnummer angeben.

La liste mentionne tous les projets qui ont été soutenus en 2003 par le crédit de l'intégration de la Confédération. Elle contient le nom du projet cofinancé et l'organe responsable ainsi que le montant accordé. La liste est établie selon les points forts du programme de la promotion de l'intégration et le canton. Si vous désirez un complément d'informations sur un projet précis, le numéro du projet doit être mentionné dans votre demande.

Nr./No	Kt	Titel/Titre	Trägerschaft/Organisation	Betrag/ Montant
			Schwerpunkt 1 / point fort 1	**4'486'379**
03-756	AG	LeA! Lesen für Ausländerinnen	Büro für Projekte im Sozialbereich	5’000
03-703	AG	Deutsch für Frauen	Netzwerk Integration Oberwynental	9’000
03-698	AG	Spielvilla	Stollenwerkstatt	18’000
03-618	AG	MuKi-Deutsch	Gemeinde Spreitenbach	7’000
03-335	AG	Lernen im Quartier	Verein Lernen im Quartier, Wohlen	4’864
03-318	AG	KombiNation	Stadt Baden	52’000
03-287	AG	Integrationskurse für neuzugezogene Migranten und Migrantinnen im Kanton AG Deutsch - Beruf - Bildung	Stiftung ECAP, Regionalstelle Aargau	106’000
03-137	AG	Netzwerk "Bildung und Multikulturalität" (B&M)	Netzwerk Bildung und Migration nb&mSekretariat c/o machBar Bildungs GmbH	6’000
03-029	AG	Deutsch- und Integrationskurs für Frauen	ENAIP Argovia	8’400
03-017	AG	MuKi-Deutsch 2003 - Deutsch- und Integrationskurse für anderssprachige Immigrantinnen und ihre Kinder an und in Zusammenarbeit mit Aargauer Schulen	machBar Bildungs-GmbH	132’000
03-016	AG	Deutsch für fremdsprachige Familienfrauen - ein Integrationskurs	Stiftung ECAP, Regionalstelle Aargau	48'693
03-787	AR	Deutschkurs für fremdsprachige Frauen	Projektgruppe "Deutschkurs für fremdsprachige Frauen" der Schule Waldstatt	3'000
03-819	BE	Sprachliche Frühförderung in Familien und familienergänzenden Einrichtungen	Kon-Lab, PD Dr. Zvi Penner	39'496
03-723	BE	Mein Kind lernt Deutsch - Ich auch	Gemeinschaftszentrum Treffpunkt Untermatt (VBG)	11'000
03-368	BE	SIP-SAP	Erwachsenenbildung Signau	6'420
03-353	BE	Somalische Frauengruppe	Somalischer Kulturverein	13'700
03-339	BE	Integrationsinitiave Oberaargau BIO	Verein Bio Geschäftsstelle interunido	59'160
03-320	BE	IDU: Ein Angebot zur Förderung der sprachlichen und sozialen Integration	HEKS, Flüchtlings- und Inlanddienst Bern	54'000
03-268	BE	Kurseangebot alevitisches Zentrum Biel und Umgebung	Ehl-I Beyt Alevitisches Kulturzentrum Biel und Umgebung (BEAKM)	37'300
03-233	BE	Deutschkurse für Türkinnen und Türken	INTAB Integration und Ausbildung Bern	18'300
03-223	BE	Jugendtheaterclub in Bern-West	Verein SpielART	20'000

03-199	BE	Interkultureller ökumenischer Treffpunkt KARIBU	Reformierte Kirchgemeinde Zollikofen	17000
03-185	BE	Sich integrieren, aber die eigene Identität behalten	Demokratischer Kulturverein	4'280
03-088	BE	Frauengruppe für Türkischsprechende	BAFFAM	8'400
03-026	BE	Bildungs- und Empowermentgruppe für tamilische Frauen	BAFFAM	18'500
03-047	BL	Deutsch für Migrantinnen ohne Erwerbsarbeit im Fraumattquartier / Liestal BL	Integrationskommission der Stadt Liestal	6'000
03-015	BL	Frauenbildungsprojekt Connectica	Ausländerdienst Baselland/ALD	71'000
03-861	BS	Integrationsprojekt Deutschkurse mit Sozialinformationen	Joint Venture Quartierbogen / Regenbogen	42'000
03-636	BS	Treffpunkt für Wissen	Nuriye Tasoglu	12'880
03-633	BS	Deutschkurs für die Förderung der Integration	Türkisch Islamischer Sozial- und Kulturverein beider Basel	10'000
03-416	BS	Integrative Sprachkurse	TIPI / Treffpunkt Integration Partizipation Information	46'000
03-400	BS	Deutsch und Integration in der Gemeinde Riehen. Ein Kursangebot für fremdsprachige Frauen	Gemeinde Riehen	25'000
03-382	BS	Ich lerne Deutsch fürs Kind - ins Schulhaus integrierte Deutschkurse für Mütter	Erziehungsdepartement Basel-Stadt Ressort Schulen	72'000
03-351	BS	Putzen Sie Deutsch?	Mitenand Putzen GmbH	5'875
03-332	BS	Deutschkurse für Frauen und Männer	BINA Basel Integration und Ausbildung	12'000
03-322	BS	Deutsch lernen im Museum	Museumsdienste Basel	4'800
03-296	BS	Takimi - Treffpunkt für Albanisch sprechende Frauen und Kinder für Basel und Region	Ausbildungs- und Beratungsstelle für Migrantinnen und Migranten	57'600
03-283	BS	Alba Integra. Ein Integrationsprojekt der albanischen Volkshochschule Universiteti Popullor Shqiptar Basel	Albanische Volkshochschule der Region Basel	37'440
03-035	BS	Quartierspezifische Integrationskurse für neuzugezogene Migrantinnen und Migranten	ECAP, Regionalstelle Basel	118'000
03-034	BS	Deutsch schreiben - Deutsch lesen: Alphabetisierungskurse für fremdsprachige Erwachsene	ECAP, Regionalstelle Basel	24'000
03-019	BS	Deutsch und Integration im Quartier–Ein Kursangebot für neuzugezogene Frauen in Basel	K5 Basler Kurszentrum für Menschen auf fünf Kontinenten	111'000
03-009	BS	Lernen im Park	Verein Johanna	106'500
03-715	CH	Alpha-Deutsch	Verein FEMIA	10'398
03-033	CH	Deutsch- und Französischkurse für schwer erreichbare Zielgruppen	Gewerkschaft Bau und Industrie GBI	94'850
03-102	FR	Formation de base "Lire et Ecrire"	Association Lire et Ecrire	37'000
03-021	FR	Apprendre le français / allemand entre femmes	Espacefemmes	45'000
03-774	GE	Se perfectionner et se valoriser pour accéder à de meilleures conditions de travail	Institut de recherche et de documentation de l'ile de Quisqueya - Irdiq Ecoles des Femmes	20'000
03-747	GE	Ecole balkanique de langue française à Genève (EBLF)	Association "Centre Serbe de Genève"	18'000
03-691	GE	Le français pour comprendre et participer à la vie pratique et sociale	Centre d'accueil et de formation de La Roserie	20'000
03-664	GE	Cours de langue française pour femmes d'origine albanaise	Mairie d'Onex	11'200
03-655	GE	Les ateliers d'écriture pour l'intégration	Madame Anne Brüschweiler	20'000
03-474	GE	Cours de français avec laboratoire de langue	Croix-Rouge genevoise	30'000

03-343	GE	Centre de Rencontre et d'Intégration pour Personnes Migrantes (CRIPAM)	Croix-Rouge genevoise Service Etrangers - Réfugiés	30'000
03-169	GE	Cours d'alphabétisation et de français pour femmes avec peu de formation scolaire	Association genevoise d'entraide aux réfugiés (AGER)	45'000
03-011	GE	Cours pour femmes Albanaises	Université Populaire Albanaise	15'000
03-131	GL	Die Schweiz: Auch eine Heimat für Tamilen	Teedor	15'000
03-006	GL	Niederschwellige Deutschkurse für fremdsprachige Frauen im Kanton Glarus	Frauenzentrale des Kantons Glarus	15'000
03-290	GR	Integrationshilfe für Migrantinnen im Kanton Graubünden	Frauenzentrale Graubünden	65'000
03-013	GR	"Das Tor öffnen". Deutschunterricht für in Chur und Umgebung lebende Migrantinnen mit Kinderhütedienst	Balikatan - Begegnungs- und Unterstützungszentrum für Filipinas, ihre Familien und Freundinnen	40'600
03-129	JU	Cours favorisant l'intégration des étrangers	Municipalité de Delémont	21'900
03-726	LU	DNI - Deutsch / Nachhilfe / Integration	ZIB - Zentrum für interkulturelle Bildung	14'500
03-036	LU	Bildungsangebot für Migrantinnen	Caritas Luzern	42'500
03-025	LU	Deutsch- und Integrationskurse für Frauen	CIFL-ENAIP, BerufsbildungszentrumSchulleitung: Paolo Tedesco	54'000
03-010	LU	Deutsch- und Integrationskurse für Mütter/ Eltern	FABIA: Fachstelle für die Beratung und Integration von Ausländerinnen und Ausländern	112'500
03-008	LU	Deutschkurs in Kriens für in Kriens wohnhafte Immigrantinnen. Konversationstreff Ambrosia	Interessengruppe "TastaWo"	5'000
03-701	NE	Français et Allemand pour femmes musulmanes: outils essentiels pour leur intégration	Association Neuchâteloise des femmes musulmanes	17'000
03-374	NE	Connaissance de la vie civique, de l'administration et des lois suisses"	Bureau du délégué aux étrangers (BDE)	23'000
03-321	NE	L'apprentissage du français comme premier outil d'intégration	Association RECIF	20'000
03-084	NE	Formule d'accueil des nouveaux arrivants suisses et étrangers dans le canton de Neuchâtel	Bureau du délégué aux étrangers (BDE)	55'000
03-684	SG	Deutschkurs für fremdsprachige Einwohner	Gemeinde Degersheim	22'000
03-672	SG	Ich lerne Deutsch; Sprachkurs für fremdsprachige Frauen	Arbeitsgruppe Integration Politische Gemeinde Wittenbach	7'270
03-635	SG	Mein Kind lernt Deutsch - ich auch	Berufs- und Weiterbildungszentrum Toggenburg Wattwil	12'500
03-604	SG	Deutsch + plus	Schweizerisches Rotes Kreuz St. Gallen	42'100
03-454	SG	Pilotprojekt Kompetenzzentrum Deutsch	A.I.D.A Schule für Alphabetisierung, Integration und Deutsch	50'000
03-377	SG	Literatur, Deutsch und Information im CaBi	Verein Café-Bibliothek St. Gallen	8'214
03-217	SG	Deutschkurse für Mütter der Schulkinder	Schulamt der Stadt St. Gallen Primarschulen	10'000
03-040	SG	Deutsch- und Integrationskurs für fremdsprachige Mütter und ihre Kinder im Vorschulalter	Arbeitsgemeinschaft für Integrationsfragen in Kanton und Stadt St. Gallen / BILANG Rheintal	50'820
03-189	SH	Integration von ausländischen Familien	Evangelisch reformierte Kirchgemeinde Schaffhausen-Buchthalen	7'420
03-022	SH	Deutsch mit Euch	Begegnungszentrum Krummengasse 10	23'400
03-003	SH	CO-OPERA Migrantinnen Schaffhausen	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH Regionalstelle Schaffhausen	35'000
03-002	SH	CO-OPERA Spezialkurse Schaffhausen	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH Regionalstelle Schaffhausen	21'194
03-693	SO	Lernen im Betrieb (LIB)	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk Solothurn Bereich Bildung + Soziales	50'000
03-601	SO	Deutschkurs Leben in der Schweiz	Kultur- und Solidaritätsverein Solothurn	16'000

03-422	SO	Deutsch-Integrationskurs	Alevitisches Kulturzentrum Solothurn	16'700
03-196	SO	Sozialinformationen für Migranten im Kanton Solothurn und Kanton Aargau (SIM)	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk Solothurn Bereich Bildung + Soziales	13'000
03-143	SO	Deutsch Lernen in Biberist	IG Integrationskurs Biberist	9'440
03-030	SO	Lernen in der Gemeinde (LIG)	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk Solothurn Bereich Bildung + Soziales	64'700
03-004	SO	Integrationskurse Gerlafingen	IG Integrationskurs Gerlafingen	22'200
03-018	SZ	Grüezi. Ein präventives Integrationsprojekt für Mütter und Kinder im Kanton Schwyz	AGBAS	29'000
03-727	TG	Deutsch für Fremdsprachige in Eschlikon	Politische Gemeinde Eschlikon	5'000
03-372	TG	Mein Kind lernt Deutsch - ich auch	Weiterbildungszentrum Weinfelden	8'500
03-184	TG	Deutschkurse für fremdsprachige Frauen	Oberstufengemeinde Romanshorn-Salmsach	20'000
03-141	TG	HEKS in-fra, Integrationsprojekt für Migrantinnen	HEKS in-fraThurgau	185'000
03-005	TG	Konnex 2003: Deutsch- und Integrationskurse der Stadt Frauenfeld	Stadt Frauenfeld Verwaltungsabteilung Soziales	34'000
03-244	TI	Gruppo di conversazione e visite accompagnate	Associazione Amicizia Svizzero Tibetana	20'000
03-900	UR	Deutschkurse	Schule und Elternhaus Uri	5'245
03-721	VD	SIAM - Services d'Intégration et d'Aide aux Migrants	Association Thais&Friends Mme Nias Dessimoz	9'000
03-678	VD	Caritas Vaud: français et alphabétisation	Caritas Vaud	27'000
03-481	VD	Langue et communication	Appartenances	33'500
03-456	VD	Apprendre l'école: sensibiliser les parents d'élèves au système scolaire par des cours de français	Association Français en Jeu	22'000
03-156	VD	Cours intensifs de français et d'alphabétisation pour étrangers	Pôle sud	5'0000
03-798	VS	Niederschwellige Deutschkurse für fremdsprachige Frauen im Oberwallis	Regionaldelegierte Oberwallis Dialog Nord-Süd	12'000
03-108	VS	Cours de langue française Développement et renforcement de la structure existante	Espace interculturel de Sierre	12'000
03-045	VS	Intégration de femmes d'origine étangère dans la région de Sion	OSEO	40'000
03-603	ZG	Deutsch für Fremdsprachige im Pflegebereich	Schweizerisches Rotes Kreuz Zug	9'000
03-371	ZG	Deutschkurs für Erwachsene und deren Kinder	Mewlan	26'000
03-299	ZG	Zuger Integrations-Sprachoffensive - Animative Integrations-Erstansprache fremdsprachiger Frauen im Rahmen der Mütterberatung	Einwohnergemeinde Zug Dep. Soziales, Gesundheit, Umwelt	24'240
03-237	ZG	Aufbau des Fachbereichs Sprache und Kultur sowie Betrieb einer Schreibstube im Rahmen des Integrationszentrums ZALT	Gemeinnütziger Verein ZALT (Zuger ArbeitsLosen Treff)	54'000
03-020	ZG	Zuger Integrations-Sprachoffensive: Deutschkurse mit Sozialinformationen für fremdsprachige Frauen mit Kindern im Vorschul- oder Schulalter	Einwohnergemeinde Zug Dep. Soziales, Gesundheit, Umwelt	67'000
03-725	ZH	Deutschkurs für Mütter und Schichtarbeiter in Winterthur und Umgebung	Anatolisch Alevitisches Kulturzentrum in Winterthur und Umgebung	19'000
03-709	ZH	Deutschkurs für Mütter und Väter	ABEC	7'000
03-702	ZH	Deutschkurs für fremdsprachige Frauen	Schule Rafz	2'500
03-665	ZH	Schule Oberi-Deutsch für fremdsprachige Mütter	Schule Oberi-Deutsch für fremdsprachige Mütter	9'700

03-659	ZH	Deutsch- und Integrationskurs für fremdsprachige Frauen / Mütter	Elternforum der Oberstufe Turbenthal - Wildberg	5'000
03-649	ZH	Deutsch-Ermunterungskurs und Einführung in die Grammatik	CEBRAC - Centro brasileiro de Acao e cultura	4'000
03-642	ZH	Deutschkurs für Türkinnen und Türken	SERA Stiftung für Erziehung, Ausbildung und Integration	36'500
03-640	ZH	Deutsch - unsere Verständigungssprache - am Arbeitsplatz	Gewerkschaft Industrie, Gewerbe, Dienstleistungen SMUV	18'000
03-623	ZH	Lehrmittel für Deutschkurse für Thailänderinnen und Thailänder	learning link	30'550
03-621	ZH	Sprachschulung und soziale Integration fremdsprachiger Mitarbeiter	Robert Spleiss AG	36'100
03-465	ZH	Grüezi. Ein präventives Integrationsprojekt für Mütter und Kinder	Akrotea.ch GmbH	29'000
03-433	ZH	Integration von Frauen aus Ex-Jugoslawien durch Erteilen von Deutsch-Unterricht	Fürsorgebehörde Eglisau	11'000
03-410	ZH	Sprach- und Sprachvergleichskurs für tamilische Lehrkräfte	World Tamil Co-ordinationg Committee Education Service (WTCC-ES)	6'000
03-389	ZH	Integrationskurs für chinesischsprachige Ausländerinnen und Ausländer "Leben in der Schweiz"	Ling Yann Blume-Chiueh	14'000
03-363	ZH	Deutsch- und Integrationskurs für albanischsprechende Frauen/Mütter	IG Elternforum	2'350
03-354	ZH	Deutschunterricht	Marianne Gubler	1'500
03-350	ZH	Integrationskurs für junge Erwachsene	Sozialdepartement der Stadt Zürich: Ergänzender Arbeitsmarkt (EAM)	120'000
03-328	ZH	Verbesserte Integration der Albanisch Sprechenden in der Stadt Winterthur und Umgebung	IG Integration der AlbanerInnen	50'800
03-302	ZH	Harmonisches Zusammenleben Chinesen in der Schweiz	Tang Ren Chinesische Schule	119'000
03-269	ZH	SPRECHEN-VERSTEHEN-DAZUGEHÖREN: Deutsch- und Integrationskurs für Frauen	Bosnisches Integrationskommitee (BIK)	20'000
03-262	ZH	Deutsch für Frauen	ENAIP Berufsschule für MigrantInnen	13'300
03-232	ZH	Deutschkurse für Türken und Türkinnen	SERA Stiftung für Erziehung Ausbildung und Integration, Sektion Zürich	30'400
03-228	ZH	Konversationsgruppe für Frauen	FERI (Frauenverein für Erziehung und Integration)	19'200
03-182	ZH	Sprachkurse	Basketballclub Korac Zürich	10'600
03-181	ZH	Integral	Verein Mozaik Bibliothek und Begegnungsort	16'659
03-163	ZH	Konversationsgruppe für Migrantinnen	Sozialberatung der Stadt Adliswil	12'000
03-133	ZH	Deutschkurse für fremdsprachige Mütter mit Kinderbetreuung	Kleinkindberatung des Jugendsekretariates Bezirk Dietikon Erwachsenenbildungskommission der Schule Dietikon	18'600
03-123	ZH	Intensive Deutschkurse für Anfänger und Fortgeschrittene mit arabischer Muttersprache, Integrationskurs, Computerkurs	Schweizerisch-Arabisches Kulturzentrum	27'000
03-091	ZH	Bücher für Babys	Verein Interkulturelle Bibliothek für Kinder und Jugendliche, Zürich (KANZBI)	7'500

03-044	ZH	Deutsch Alphabetisierungskurse des Vereins FEMIA Zürich	Verein FEMIA	21'400
03-043	ZH	Deutschkurse für Mütter von Klein- und Schulkindern	Jugendsekretariat des Bezirks Dielsdorf	22'400
03-041	ZH	ElzuKi - Eltern zusammen mit Kindern	Schul- und Sportdep. der Stadt Zürich Ressort Volksschule und Betreuung	30'000
03-038	ZH	Deutsch-Alphabetisierung und Nachalphabetisierung für Migrantinnnen	Schweiz. Arbeiterhilfswerk SAH, Regionalstelle Zürich	55'000
03-037	ZH	Sprachkurs für tamilische Eltern	World Tamil Co-ordinationg Committee Education Service (WTCC-ES)	12'000
03-032	ZH	Deutschkurse für fremdsprachige Mütter	Jugendsekretariat Horgen/Geschäftsstelle Eltern und Prävention	15'840
03-023	ZH	Grüezi Mitenand - Integrierter Mundartunterricht für ausländische Mütter	Gemeinschaftszentrum Buchegg	6'900
03-014	ZH	Niederschwellige Deutschkurse für fremdsprachige Mütter	Jugendsekretariat des Bezirkes Bülach/ Kontaktstelle Kleinkindfragen	8'000
03-012	ZH	Förderung der Integration der albanischen Frauen in der Region Zürich	Albanische Gemeinschaft Përparimi	38'080
03-007	ZH	Deutschkurs für Fremdsprachige der Gemeinde Thalwil	Gemeinde Thalwil, Sozialabteilung	8'000
03-001	ZH	Deutsche Konversation in kleinen Gruppen	HEKS Regionalstelle Zürich/Schaffhausen	30'000
			Schwerpunkt 2 / point fort 2	**1'718'368**
03-850	AG	Weiterbildung von Schlüsselpersonen	Stadt Baden	2'000
03-162	AG	Kulturvermittlung	Jugendfürsorgeverein des Bezirks Muri	25'000
03-050	AG	da & dort: Plattform für Flucht-, Migrations- und Integrationsthemen im Aargau	CARITAS Aargau	18'000
03-330	BB	MEL: MigrantInnen in der Elternarbeit und Erwachsenenbildung	HEKS Regionalstelle beider Basel	55'000
03-411	BE	Train the Trainers	World Tamil Co-ordinating Committee Education Service (WTCC-ES)	6'000
03-070	BE	"Wenn einer eine Reise tut...	Formazione	21'600
03-062	BE	Interkultura - Koordinationsstelle der fünf Ausbildungsgänge für Sprach- und KulturvermittlerInnen	Kantonal-bernische Arbeitsgemeinschaft für Elternbildung	50'000
03-049	BE	HSK-Lehrkräfte: Fort- und Weiterbildung; Eltern: Information an Elterntreffs	Bernische Dachorganisation Heimatsprachkurse	36'800
03-770	BS	Einstiegskurs in die Migrationsforschung	Studien-und Bildungszentrum für Migrationsfragen CSERPE	8'000
03-765	BS	Arcobaleno BS - "Welten, die sich begegnen..."	FOPRAS	19'564
03-744	BS	Lysistrata: Weiterbildung für MediatorInnen und Aufbau einer Intervisionsgruppe in der Region Basel	FOPRAS	18'000
03-297	BS	Konkret - Netzwerk für ausländische Jugendliche in Problemsituationen	Ausbildungs- und Beratungsstelle für Migrantinnen und Migranten	38'400
03-862	CH	Alter und Migration: Multiplikatorenschulung	Pro Senectute Baselland	6'000
03-710	CH	Weiterbildung für Schlüsselpersonen BZM	Arbeitsgruppe Interkulturelle Vermittlung	20'000
03-285	CH	"Jung und Alt"	Youth Projects	25'000
03-166	CH	Multiplikatorenschulung !Adentro! Europa-Schweiz	FEMAES	10'662
03-136	CH	HEKS-linguadukt	HEKS ZH: Inlandzentrale	83'500

03-094	CH	Progetto Mediateria, formazione di mediatori in campo scholastico	Centro Scuola e Famiglia delle Colonie Libere Italiane	16'000
03-067	CH	Fortbildung von Schlüsselpersonen: Lokale Partnerschaften für Integration	National Coalition Building Institute (Schweiz) NCBI	62'000
03-066	CH	Conoscere per integrare	Patronato ACLI	26'000
03-064	CH	MediatorInnen in Betrieben	Gewerkschaft Bau und Industrie GBI	78'306
03-060	CH	"Konstruktive Konfliktbearbeitung für VerantwortungsträgerInnen von Ausländerorganisationen"	SRK Zentrum für Migration und GesundheitFachbereich Beratung und Konfliktbearbeitung	15'000
03-056	CH	Aus- und Weiterbildung von DolmetscherInnen und interkulturellen MediatorInnen	Caritas Schweiz, Abteilung Integration	250'000
03-109	FR	Escuela Latinoamericana	Association Escuela Latinoamericana	12'000
03-164	GE	Développement du Collectif de Médiateurs Interculturels	MondialContact, Cultures et Citoyenneté, Genève	30'000
03-827	LU	"TüröffnerInnen"	Sentitreff Baselstrasse	13'000
03-772	LU	Coaching und Weiterbildung von interkulturellen MediatorInnen	Migrationsbüro ALBAMIG	13'025
03-740	LU	Orientierungsangebot "Leben in Luzern": Schlüsselpersonen	Stadt Luzern	16'000
03-387	LU	Weiterbildung Schlüsselpersonen	Migrationsbüro ALBAMIG	32'000
03-194	LU	Coaching und Weiterbildung von interkulturellen Mediatorinnen und Mediatoren	Sicherheitsdirektion der Stadt Luzern	15'000
03-072	LU	Ausbildung für interkulturelle Animation (AikA)	Einfache Gesellschaft Ausbildung für interkulturelle Animation (AikA)	16'000
03-048	LU	Fort- und Weiterbildung von Schlüsselpersonen	FABIA - Fachstelle für die Beratung und Integration von Ausländerinnen und Ausländern	32'780
03-055	NE	Formation des traducteurs et médiateurs socioculturels.	Bureau du délégué aux étrangers.	7'500
03-619	SG	Weiterbildung DolmetscherInnen	Arbeitsgemeinschaft für Integrationsfragen für Stadt und Kanton St. Gallen	20'000
03-352	SG	Durch Information dazugehören - Wissen integriert	Stiftung MINTEGRA	10'000
03-075	SG	"miteinander"	Forum für Friedenserziehung	20'000
03-074	SG	INDUME - Integration durch Mediation. Mediatives Handeln als Mittel zur Verständigung	Zentrum für Mediation St. Gallen	24'300
03-697	SH	Tagungen zur kontinuierlichen Ausbildung	Grupo Integração	3'000
03-165	SH	Praxisgruppe Freiwillige Sozialbegleitung	Kontaktstelle Schweizer-Ausländer	7'000
03-115	SH	DERMAN Fachstelle für interkulturelle Mediation im Kanton Schaffhausen	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH Regionalstelle Schaffhausen	33'010
03-766	SO	Arcobaleno SO - "Welten, die sich begegnen..."	FOPRAS	29'604
03-218	SO	Mesch-GZ+ Migrationsspezifische Weiterbildung im Bereich der Gesundheitsförderung für interkulturelle VermittlerInnen, ausländische Schlüssel- und einheimische Fachpersonen	Schweizerisches Rotes Kreuz Kantonalverband Solothurn	11'400
03-053	SO	Grundkurs und Weiterbildung von DolmetscherInnen	Fachstelle Integration, Bereich interkulturelle Kommunikation	18'500
03-745	TG	Il Encontro Brasileiro na Suiça (deuxième Forum des Brésiliens en Suisse)	Equipe de coordination du IIe Forum des Brésiliens	10'000
03-247	TI	Un pallone amico	Istituto Ricerche di Gruppo IRG	10'500
03-221	TI	AMICI-Corsi per l'integrazione	CLIC Cooperativa Laboratorio per l'Impresa Comunitaria	36'000

03-105	TI	Derman Ticino - Progetto per l'integrazione e la mediazione interculturale nell'ambito della salute e dell'educazione speciale	Soccorso Operaio Svizzero SOS	28'000
03-396	VD	Développement du réseau et de la formation des interprètes communautaires	Association Appartenances	62'000
03-155	VD	Animation multiculturelle dans le cadre de la bibliothèque multiculturelle	Commune de Vevey	12'000
03-027	VD	Bon à savoir: communiquer et participer	Espace d'échanges interculturels arabo-suisse "SANABEL"	40'000
03-111	ZG	Vermittlung, Begleitung, Coaching und Fortbildung von Mediatoren, Mediatorinnen	Frau Valeria Reiterhauser	28'000
03-778	ZH	Fort- und Weiterbildung interkultureller ÜbersetzerinInnen	Schweiz. Arbeiterhilfswerk SAH, Regionalstelle Zürich	7'000
03-679	ZH	Bildungsangebot - Entwicklung der Fähigkeit zur Organisationsbildung und zur Führung	Tuluyang Pinoy /Philippinisches Zentrum	3'000
03-677	ZH	Interkulturelle Kommunikation in der Stadtverwaltung	Gruppe Inter-Kultur Limmattal	15'000
03-676	ZH	incluso	Caritas Zürich	60'000
03-485	ZH	Fairness bei der Selektion und im Lehrstellenmarkt. Der "itsch-Faktor"?!?	NCBI (Schweiz)	55'750
03-419	ZH	Fort- und Weiterbildung von Schlüsselpersonen	Verein INFONET	10'000
03-168	ZH	Kontaktnetz Schlüsselpersonen	Jugendsekretariat des Bezirks Dielsdorf	12'000
03-085	ZH	MigrantInnen machen Elternbildung	Trägerschaft "MigrantInnen machen Elternbildung" Jugendsekretariat des Bezirks Uster	32'000
03-059	ZH	Eltern und Jugendliche in der Migration: Erwachsen werden zwischen zwei Kulturen	Schweiz. Arbeiterhilfswerk, SAH, Regionalstelle Zürich	25'500
03-054	ZH	Chancengleichheit (auch) im Mietrecht	Mieterinnen- und Mieterverband	16'667
			Schwerpunkt 3 / point fort 3	**3'278'824**

03-692	AG	Stadtführung für Ausländer/-innen in der Stadt Aarau	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk Solothurn Bereich Bildung und Soziales	3'300
03-631	AG	Migrantinnen- und Migrantenparlament im Kanton Aargau	MigrantinnenRaum Aargau	15'000
03-427	AG	Informationsprojekte	Verein BabylonSchweiz	12'000
03-319	AG	HEKS VeRein	HEKS Regionalstelle AG/SO	71'115
03-087	AG	Quartierrat "Allons-y Telli!"	Stadt Aarau	20'000
03-069	AG	Feminasana: Drehscheibe für Migration und Gesundheit	CARITAS Aargau	18'000
03-695	BB	Frauengruppe - Harmonia	Heset Grabovci	8'400
03-313	BB	Alter und Migration	Pro Migrante Basel	3'300
03-803	BE	Erziehung Hier und Da	Verein Bio Geschäftsstelle interunido	7'000
03-792	BE	Informationsveranstaltung für Tamilsprechende	BAFFAM Beratungsstelle für Ausländerfrauen und ihre Familien	8'580
03-749	BE	Lesüd-Lese-Schreib- und Übersetzungsdienst	Verein Lesüd	20'000
03-682	BE	Mitten unter Euch - Au Millieu de vous	SRK - Kantonalverband Bern	15'000
03-669	BE	Radiosendungen "Frauen Zu Rechte"	CFD	7'400
03-452	BE	Promovimento dell'integrazione degli stranieri anziani, anche per i non italofoni.	Società Dante Alighieri - Berna	27'000
03-317	BE	Familienleben in zwei Kulturen	Brasilianischer Frauenverein ATTITUDE	11'270
03-293	BE	Frauengruppe für Spanischsprechende	BAFFAM Beratungsstelle für Ausländerfrauen und ihre Familien	10'600

03-206	BE	Haus der Religionen - Dialog der Kulturen	Herrnhuter Projekt	40'000
03-161	BE	Gut informierte Eltern erfolgreiche Kinder	Verein Bio Geschäftsstelle interunido	16'500
03-139	BE	Brücken - Nhip câu	Sozial- und Quartierberatung Gäbelbach/ Holenacker	15'100
03-107	BE	Soirée pour parents de langue étrangère concernant l'orientation scolaire et professionnelle	Verein für Eltern und Bildung	4'000
03-779	BL	Frauen-Info	Ausländerdienst Baselland	4'000
03-613	BL	AHV/IV MigrantInnen wollen lachen, zusammen gesund leben, sich gegen Alleinsein und Isolation in der Schweiz integrieren / Förderung der Chancengleichheit von AHV/IV MigrantInnen	TIPI / Treffpunkt Integration Partizipation Information	22'000
03-728	BS	Niemand war schon immer da: Ein Stadtrundgang zum Thema Migration und Integration	Projektgruppe "Niemand war schon immer da"	10'000
03-696	BS	Finde deine Vision	Heset Grabovci	15'800
03-663	BS	Integrationsfördernde Kurse für AfrikanerInnen und Einheimische	Afrika Zentrum Basel "Afrikanischer Verein Basel"	10'000
03-647	BS	Theater Niemandsland: Theaterstück Lysistrata & Perfomances	Verein für Jugendarbeit Kleinbasel	24'000
03-630	BS	RISVEGLIO - "Es ist nie zu spät für Integration"	FOPRAS	20'000
03-606	BS	Intensive Deutsch- und Integrationskurse für Migrantinnen	Frauengruppe Integration von Migrantinnen BS, BL u.U.	20'400
03-393	BS	Bärenfelser-Kinder-Wurzelprojekte 2002	Bä-Ki-Wu	15'900
03-348	BS	Centrepoint for the International Community in Basel	Centrepoint for the International Community in Basel	14'000
03-260	BS	Hinterhof 165	SRK Basel-Stadt	48'000
03-227	BS	Aufbau Begegnungszentrum "union" in Kleinbasel	Christoph Merian Stiftung	72'500
03-154	BS	Frauen begegnen Frauen	Evangelisch-Reformierte Kirche Basel-Stadt	25'000
03-082	BS	PlaZe - Planungszellen zur partizipativ-integrativen Stadtentwicklungsplanung in Basel Stadt	Abt. Migration und Integration des Kantons BS	33'287
03-782	CH	Informationsanlässe für türkisch abstämmige Eltern über das Bildungssystem	WATS Worldwide Association of Turkish Students c/o Terlemez Cebrail	12'000
03-734	CH	Libra Kulturzeitschrift	Kroatischer Kulturklub	20'000
03-683	CH	PERTECIPANDO	Federazione delle Colonie Libere Italiane in Svizzera	17'000
03-674	CH	Luana - Gesundheit ist meine Stärke/ Gesundheitskurse in Muttersprache	Schweizerisches Rotes Kreuz	29'000
03-617	CH	Lerne das Land, in dem du lebst kennen und schliess es in dein Herz	Lehrerverband der Jugoslawischen Ergänzungsschule in serbischer Sprache in der Schweiz	12'000
03-467	CH	FIM: Aufbau- und Strukturbeitrag	FIM: Forum für die Integration von MigrantInnen	300'000
03-466	CH	Interkulturelle Sportveranstaltung	Kulturverein Tamiler Illam	12'600
03-333	CH	Aufbauprojekte Midnight Basketball	mb.ch: Förderverein für Midnight Basketball	57'000
03-258	CH	Educazione all'integrazione tramite formazione e informazione	Associazione Corriere degli Italiani	16'000
03-253	CH	Kerninformationen als Grundlage für Partizipation	Gewerkschaft Bau und Industrie GBI	83'000
03-236	CH	Integrationsprojekt der Pfadibewegung Schweiz	Pfadibewegung Schweiz (PBS)	9'500
03-095	CH	Informationskurs für tamilische Eltern	World Tamil Co-ordinationg Committee Education Service (WTCC-ES)	15'000

03-864	FR	GREM (Groupe de Rencontre Ecole Parents Migrants)	Centre de contact Suisses-Immigrés	24'000
03-771	FR	L' intercultur-Elle au quotidien	Espacefemmes	15'000
03-685	FR	Integrationsprojekt SICOOP Schönberg	Vorstand der Mieterversammlung Schönberg, Genossenschaft SICOOP, Freiburg	9'000
03-614	FR	Une place pour toutes les langues et ... personnes -Des ponts entre les differéntes cultures	Bibliothèque interculturelle, LivrEchange	1'500
03-759	GE	Permanence et information-santé pour femmes exilées et leurs enfants	Association CAMARADA	14'000
03-149	GE	Ateliers d'intégration sociale pour femmes exilées et leurs enfants	Centre CAMARADA	40'000
03-130	GE	Participation socio-culturelle des étrangers dans la Ville d'Onex (rencontres politiques - civiques)	Mairie d'Onex	18'000
03-602	GR	Radio Migrante	Balikatan - Begegnungs- und Unterstützungszentrum für Filipinas, ihre Familien und Freundinnen	14'300
03-833	LU	Mit Frauenthemen Frauen bewegen	Irène Kaeslin-Gunz	6'000
03-739	LU	Orientierungsangebot "Leben in Luzern": Integrationskursmodule	Stadt Luzern	26'500
03-688	LU	HIER UND HEUTE Informationsveranstaltungen für schweizerische und fremdsprachige Mitarbeitende in Profitbereichen	SAH, Regionalstelle Zentralschweiz	9'600
03-412	LU	Schulwesen und Berufsbildung - Grundkurs für tamilische Lehrkräfte	World Tamil Co-ordinationg Committee Education Service (WTCC-ES)	3'500
03-365	LU	Aufbau einer "Drehscheibe" für die tamilische Bevölkerung und schweizerische Institutionen im Kanton Luzern	Verein "Tamil Mandram	20'000
03-324	LU	TANDEM - Integrationspartnerschaften von zugewanderten und einheimischen Familien	TANDEM	15'000
03-241	LU	Förderung der interkulturellen Verständigung und Integration in Gemeinden.	Caritas Luzern	70'000
03-112	LU	"Ein mal Eins" Schulinformationen für fremdsprachige Eltern im Kanton Luzern	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH, Regionalstelle Zentralschweiz	40'000
03-081	LU	Integration dank Partizipation (Fortbildung und Einsatz freiwilliger AnimatorInnen im Raume Luzern)	Shoqata Drini, Verein für schweizerisch-albanische Zusammenarbeit	25'000
03-732	NE	Vivre ici en venant d'ailleurs	Bureau du délégué aux étrangers (BDE)	20'000
03-342	NE	InterNos: Projet de renforcement de la participation civique et culturelle intercommunautaire par le projet associatif	InterNos (association neuchâteloise d'échanges culturels)	24'000
03-104	NE	"FeNEtre sur le monde"	Bureau du délégué aux étrangers	13'000
03-675	SG	Mitten unter Euch...	Schweizerisches Rotes Kreuz St. Gallen	20'000
03-654	SG	Mix-Rheintal	Sprachschule Susanne Büchler	8'400
03-791	SH	PROINTEGRA	Albanische Gemeinschaft in Schaffhausen	18'000
03-767	SO	Risveglio - "Es ist nie zu spät für Integration"	FOPRAS	19'760
03-694	SO	Jugendtanztheater - ein Integrationsprojekt des Alten Spitals Solothurn	Altes Spital Solothurn	11'000
03-028	SO	In Olten gemeinsam: Froburg, Säli, Born	Einwohnergemeinde der Stadt Olten, Direktion Soziale Dienste	75'000
03-731	SZ	Workshop für Interkulturelle Kommunikation und Bildung	Vereinigung Frauen und Mädchen verschiedener Herkunft c/o Anna Leoni	9'000

03-789	TG	Da und fort. Ein Leben in zwei Welten. Wanderausstellung in Frauenfeld	Verwaltungsabteilung Soziales Fachstelle für Integration	16'000
03-628	TG	Willkommen in Frauenfeld -Begrüssungskurs	Fachstelle für Integration Frauenfeld	7'520
03-627	TG	Von Frau zu Frau	Primarschulgemeinde Frauenfeld	4'500
03-453	TG	Pilot: lokale Kleinprojekte Frauenfeld	Fachstelle für Integration	30'000
03-768	TI	Abitare assieme, vivere assieme	Municipio di Monte Carasso	22'000
03-653	TI	Tango argention e teatro, ascoltarsi in silenzio: incontro e fusioni di culture	Incontro e fusione di culture diverse	9'000
03-651	TI	L'integrazione secondo me... I giovani del pretirocinio ci raccaontano la loro esperienza	al castello sa produzioni cinematografiche sa	50'000
03-473	TI	scuola, famiglie, quartiere: insieme per l'integrazione (fase II)	Alta Scuola Pedagogica	60'000
03-390	TI	Rete di intesa e integrazione per individui e gruppi della ex-Jugoslavia	Organizzazione cristiano-sociale ticinese (OCST)	25'000
03-073	TI	Genitori, figli e operatori nella nuova realtà multiculturale	Dipartimento della formazione professionale	14'000
03-061	TI	Conoscere, Trovarsi, Proporsi	Associazione Opera Prima	19'000
03-835	VD	Bleu, Blanc, Or: Voyage au pays de C.F. Ramuz	Association CasaMundo	5'000
03-738	VD	Famille du Maghreb: une meilleure intégration par une meilleure compréhension entre la 1ère et la 2ème génération	Association des amis du Maroc	7'000
03-718	VD	"Groupe Cocktail"	Espace Femmes Riviera - Association Appartenances	10'000
03-717	VD	"Café Clatsch"	Centre Femmes-Appartenances	10'000
03-629	VD	Intégration des familles et des enfants dans leur quartier et leur ville	Conseil régionla de EERV (Eglise évangélique réformée Vaud) Service Communautaire de la Planchette	39'000
03-132	VD	Un Ruisseau d'amitié: Animations destinées aux enfants et aux mères dans des quartiers à forte proportion d'étrangers	Association "Un Ruisseau d'amitié"	19'000
03-119	VD	Vers un partenariat entre communautés migrantes et institutions	Centre Femmes-Appartenances	90'000
03-117	VD	Echanges et intégration: accueil de groupes et de classes à la bibliothèque interculturelle "Globlivres" de Renens	Association "Livres sans frontières, Renens": Globlivres	29'000
03-076	VD	Vivre ensemble 2003	Association "Vivre ensemble 03" c/o Musée historique de Lausanne	30'000
03-754	VS	Choc des civilisation ou rencontre des cultures?	Centre de Loisirs et culture de Martigny	10'000
03-491	VS	Echanges Interculturels	Centre Suisses-Immigrés	40'000
03-486	VS	Vivre ensemble / "Miteinander leben"	Jugendkommission des Kantons VS	22'500
03-106	VS	Cours de français	Centre Suisses-Immigrés	21'000
03-080	VS	Le Bus	Centre de Loisirs et culture de Martigny	34'000
03-349	ZG	Ethnopoly	Verein KATAMARAN	18'000
03-197	ZG	Work in progress: Chancengleichheit für MigrantInnen auf dem Zuger Arbeitsmarkt	Verein Integrationsnetz Zug	10'000
03-830	ZH	Treffpunkt Klang	together-music	15'000
03-812	ZH	"Pinoy Forum" - Infoabend Reihe	Tuluyang Pinoy /Philippinisches Zentrum	10'545
03-801	ZH	Mütter- und Väterbefragung in der Stadt Zürich	Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann der Stadt Zürich	50'000
03-783	ZH	Integrationskurs für thailändische Mütter mit Vorschulkindern	Jugendsekretariat des Bezirks Bülach Kontaktstelle Kleinkindfragen	1'400

03-764	ZH	Leben in Winterthur	Stadt Winterthur Koordinationsstelle für Integraton	29'100
03-741	ZH	Integrationsprojekt des Quartiervereins Gutschick-Mattenbach und des Büros für Quartierkultur und Freizeitaktionen	Stadt Winterthur Departement Kulturelles und Dienste Büro für Quartierkultur und Freizeitaktionen	6'030
03-690	ZH	Veranstaltungsreihe zum Thema Alter und Migration im Glattal	ACLI-Dübendorf	12'000
03-673	ZH	Interkulturelles Forum Winterthur informiert Schweizer über Ausländerorganisationen und deren Tätigkeit	Interkulturelles Forum Winterthur	10'000
03-671	ZH	Integrationshilfe für türkische Gemeinschaft in Winterthur	Türkische Gemeinschaft Winterthur c/o Gönc Mesut	12'000
03-670	ZH	Elternbildungs- und Kooperationsarbeit in Winterthur/Töss. Förderung der türkischen Eltern	Türkische Gemeinschaft Winterthur c/o Gönc Mesut	4'500
03-657	ZH	Fremdsprachige Kinder- und Jugendbibliothek der Regionalbibliothek Winterthur	Winterthurer Bibliotheken	25'000
03-637	ZH	Mitten unter Euch...	Schweizerisches Rotes Kreuz Kanton Zürich	40'000
03-625	ZH	KATPAKAM - Deutsch-Konversationsgruppen für tamilische Frauen	HEKS Regionalstelle Zürich/Schaffhausen	3'975
03-484	ZH	Mozaik: interkulturelle Bibliothek	Verein Mozaik Bibliothek und Begegnungsort	10'000
03-475	ZH	Informationsveranstaltungen für Eltern und Lehrkräfte	SERA Stiftung für Erziehung, Ausbildung und Integration	5'400
03-403	ZH	Weiterbildungsveranstaltungen	FIZ Fraueninformationszentrum	8'200
03-388	ZH	Radioworkshops für ausländische Kinder, Jugendliche und Erwachsene	Verein klipp&klang	110'000
03-370	ZH	Video und Lehrmittel: Erwachsen werden in zwei Kulturen	Bernasconi und Keller	40'000
03-369	ZH	Sarasvati. Unterstützung tamilischer Mütter und ihrer Kinder für eine bessere Integration in die Gesellschaft	Verein Kamadhenu	22'000
03-362	ZH	Kontakte zu Amtsstellen, Institutionen und ausgewählten Organisationen als Partizipationsgrundlage für Frauen	Femigran c/o Gewerkschaftsbund des Kantons Zürich	44'050
03-341	ZH	Angebote für Migrantinnen - Region Bülach: Bildung / Begegnung / Information	Jugendsekretariat des Bezirkes Bülach	33'000
03-300	ZH	Informare per integrare	Radio LoRa Alternative Local Radio	19000
03-274	ZH	Ein Baby in der Fremde - Oder wie hole ich mir das Vertraute? Mutter-Kind-Gruppe für Migrantinnen	Ausländerorganisation Interessengemeinschaft Integrationsprojekte	9000
03-234	ZH	Aufgaben- und Alltagshilfe	Verband Schweizerischer Jüdischer Fürsorgen	13000
03-222	ZH	Familienplanungskurs für tamilische Frauen	Kulturverein Tamiler Illam	23040
03-203	ZH	Integrationskurs für tamilische Mütter mit Vorschulkindern	Jugendsekretariat des Bezirks Bülach	3200
03-200	ZH	Integration ist keine Utopie IKU	Schulgemeinde Langnau a. A.	2300
03-127	ZH	URAT: Kontaktnetz für kosova-albanische Familien	Caritas Zürich	70000
03-125	ZH	Jugendtanz-Plattform # 4	Jugendtanz-Plattform	4000
03-121	ZH	Wohnkultur Zürich	Stiftung Domicil	50000

03-098	ZH	Elternmitarbeit in der Schule: Elternbildung mit fremdsprachigen Müttern und Sensibilisierung der Schule für interkulturelle Arbeit	Verein FEMIA	16520
03-096	ZH	Transbabylon Forum - Integration, Vernetzung und Partizipation in Zürichs Kreis 5	Inura Zürich Institut für Stadtforschung	20000
03-089	ZH	Integração sem discriminação	Grupo Ação - Gruppe von Brasilianerinnen in der Region Zürich	2000
03-078	ZH	Cafédona. Interkultureller Treffpunkt für Migrantinnen	Sozialdepartement der Stadt Zürich, Sozialzentrum Ausstellungsstrasse, Infodona, Beratungsstelle für Migrantinnen und ihre Familien	15400

Schwerpunkt 4 / point fort 4 2'316'990

03-870	BE	Suisse-Afrique: quelle politique d'intégration?	Association Culturelle des Africains de Suisse	1500
03-846	BE	Studie: Raumplanungsfragen	Universität Bern Institut für öffentliches Recht	6456
03-489	BS	LOTSE-Coaching: Begleitung für fremdsprachige in Ausbildung stehende Jugendliche und ihre LehrmeisterInnen	Stiftung LOTSE	24000
03-899	CH	Homepage Alter & Migration	Pro Senectute Schweiz	5000
03-898	CH	Metropolis 2004	Swiss Forum for Migration and Population Studies	35050
03-894	CH	Sonderausgabe Eigenart	Kulturzeitschrift eigenART	15000
03-892	CH	Vorstudie: transkulturelle Öffnung von Institutionen	SRK	49094
03-889	CH	Studie muslimische Gesellschaften	GRIS Groupe de recherche sur l'Islam en Suisse	60000
03-888	CH	Studie zum Thema "angemessene Wohnung"	Advokatur und Consulting Alberto Achermann	95000
03-886	CH	Studie Kinderbetreuung: Einbezug von Ausländerinnen und Ausländern	Arbeitsgemeinschaft c/o Dr. Silvia Banfi	40000
03-885	CH	Tagung Sprachenvielfalt	vpod Zentralsekretariat	8000
03-882	CH	Literaturrecherche Wohnen und Migration	Elisabeth Ritter	21000
03-878	CH	Studie: Wohn- und Siedlungspolitik	Ethnologisches Seminar der Universität Basel Angewandte Migrationsforschung und Zentrum für Afrikastudien	30'000
03-877	CH	Forschung: Motivation und Voraussetzungen für freiwillige Quartierarbeit	Inura Zürich Institut für Stadtforschung	10'000
03-873	CH	Vorstudie: Interkulturelle Öffnung von Verwaltungen	PriceWaterhouseCoopers	45'000
03-868	CH	Integration ausländischer Jugendlicher	Schweizerischer Studentenverein	25'000
03-867	CH	SID PROJECT: Follow up		60'000
03-863	CH	Kommunikationsunterlagen zu Integration und Arbeitswelt	BASS Büro für Arbeits- und sozialpolitische Studien	50'000
03-856	CH	UNICEF DAY	UNICEF	20'000
03-855	CH	Migration in der Geschichte der Schweiz	Verein Schweizerischer GeschichtslehrerInnen VSGs	13'000
03-854	CH	Jugendsession 2003/Integration	SAJV (Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände) Sekretariat der Jugendsession	10'000
03-853	CH	Secondos Theaterwettbewerb	Migrationsbüro ALBAMIG	90'000
03-847	CH	Broschüre: Was nach der Schule	Schweizerischer Verband für Berufsberatung	20'000

03-845	CH	Studie: Integration von Ausländerinnen und Ausländern in der Arbeitswelt	Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien BASS	25'000
03-843	CH	Rencontres: regionale Integrationsveranstaltungen	FIM: Forum für die Integration von MigrantInnen	200'000
03-840	CH	Journée des droits de l'enfant	Fondation Education et Développement	15'000
03-839	CH	Swiss Africa Forum	Groovesound GmbH	16'000
03-837	CH	Unterstützung LehrmeisterInnen	Schweizerischer Gewerbeverband sgv	106'500
03-822	CH	Beitrag an Filmprojekt <Fremdes Land>	silvertrain productions	13'000
03-818	CH	Vorstudie für eine Staatskundebroschüre	HEKS ZH: Inlandzentrale	24'200
03-815	CH	Alter und Migration: Broschüre	Projektgemeinschaft Alter und Migration	15'000
03-733	CH	IDI con TOTO: Lehrgang für LeiterInnen von Sprach- und Integrationskursen	Verein AkDaF c/o akrotea.ch	80'000
03-492	CH	Themenhefte für binationale Paare und Familien	ig binational	100'000
03-462	CH	Pilotprojekt Nachrichtenagentur	Soliday News Center Basel	151'000
03-441	CH	Aufbau Internetsite BINATIONAL	Verbund der Beratungsstellen c/o COMPAGNA	108'000
03-437	CH	recherche ''La migration féminine''	le 2eme observatoire, Genève	25'000
03-434	CH	Sésame, ouvre-toi	Travail.Suisse	82'000
03-860	LU	Umfrage Vereinszugehörigkeit	Museum im Bellpark	15'000
03-814	OW	Alle anders - alle gleich	alle anders - alle gleich: Geschäftsstelle	60'000
03-887	TI	Il Ponte	Tele Ticino	117'000
03-869	TI	Manuale di Fotolinguaggio	Mariapia Borgnini	18'000
03-824	VD	Emissions de télévision avec et pour jeunes "Kolok"	Teenergy Production	43'300
03-806	VD	Droits du patient migrant	Ariane Ayer Muriel Gilbert	30'000
03-883	ZH	Evaluation der Kurse "In Zürich leben"	Universität Zürich, Ethnologisches Seminar	12'740
03-851	ZH	ECB-Tagung "Vielfalt binationaler Lebensformen"	IG Binational	8'000
03-848	ZH	integras kanton zürich	Amt für Berufsbildung	45'000
03-446	ZH	Zürcher Forum der Religionen	Zürcher Forum der Religionen	10'000

Schwerpunkte 5-7 / points forts 5-7 2'030'700

03-470	AG	Koordinationsstelle für Integrationfragen: Übergangsbeitrag	Migrationsamt Kanton Aargau	50'000
03-505	BE	Leistungsauftrag BE (ISA)	Informationsstelle für Ausländerfragen ISA	100'000
03-501	BL	Leistungsauftrag BL (ALD)	Ausländerdienst Baselland ALD	100'000
03-504	BS	Leistungsauftrag BS (GGG)	GGG Informationsstelle Integration	100'000
03-517	FR	Leistungsauftrag FR (CCSI)	CCSI: Centre de Contact Suisses-Immigrés	70'000
03-515	JU	Leistungsauftrag JU (Bureau de l'inégration)	Service de l'Etat civil et des habitants Bureau de l'intégration	50'000
03-503	LU	Leistungsauftrag LU (FABIA)	FABIA Fachstelle für die Beratung und Integration von Ausländerinnen und Ausländern	120'000
03-516	NE	Leistungsauftrag NE (BDE)	Bureau du délégué aux étrangers	150'000
03-514	SG	Leistungsauftrag SG (ARGE SG)	Arbeitsgemeinschaft für Integrationsfragen St. Gallen (AGBAS)	140'000
03-511	SH	Leistungsvertrag SH (Schaffhauser Kontaktstelle)	Schaffhauser Kontaktstelle Schweizer-Ausländer	50'000
03-510	SO	Leistungsauftrag SO (ALD SO)	Ausländerdienst Kanton Solothurn	80'000

03-507	SZ	Leistungsauftrag SZ (Ausländerberatung Ausserschwyz)	Ausländerberatung Ausserschwyz	50'000
03-502	TG	Leistungsauftrag TG (Fachstelle für Integration)	Fachstelle für Integration Frauenfeld	50'000
03-509	VD	Leistungsauftrag VD (CSP)	Fraternité Centre social protestant CSP	135'000
03-508	ZG	Leistungsauftrag ZG (Caritas)	Caritas Schweiz, Abteilung Integration	50'000
03-522	ZH	Leistungsauftrag ZH Oberland	Fachstelle für interkulturelle Fragen Zürcher Oberland	70'000
03-521	ZH	Leistungsauftrag ZH (FIF Limmattal)		70'000
03-513	ZH	Leistungsauftrag ZH (KAAZ)	KAAZ	110'000
03-512	ZH	Leistungsauftrag Stadt Winterthur	Koordinationsstelle der Stadt Winterthur	70'000
03-506	ZH	Leistungsauftrag ZH (FIF)	Fachstelle für interkulturelle Fragen der Stadt Zürich (FIF)	150'000
03-874	CH	Prozessbegleitung / Grundlagenarbeit Schwerpunkt D2	BASS Büro für Arbeits- und sozialpolitische Studien	100'000
03-520	CH	Teilevaluation Schwerpunkt 2	BASS Büro für Arbeits- und sozialpolitische Studien	15'700
03-469	CH	Entwicklungsprozess Ausländerdienste	Unternehmensberatung Victor Schiess	150'000
03-103	BE	"Circuisine" Förderung der Integration von ausländischen Jugendlichen	Circuisine	39'000
03-884	CH	Diversity Policies Network	Migration Policy Group	7'500
03-760	CH	Museo Italiano nel Dreiländereck:Svizzera, Germania, Francia	MUSEO ITALIANO NEL DREILÄNDERECK	35'000
03-661	CH	Integrationsprojekt für spanischsprechende Migranten in der Schweiz	Förderndes Organ des Integrationsprojektes in der Schweiz	10'000
03-781	GE	L'Afrique et les Africains en Suisse: Intégration et co-intégration	Association culturelle Regards Africains	15'000
03-713	LU	Gemeinsam Musizieren	Beratungs- und Koordinationsstelle für AusländerInnen	16'000
03-099	LU	Von der Information zur Integration	Integrationskommission der Gemeinde Emmen	14'150
03-114	SG	Musik und Migration	Verein Musik und Migration	67'000
03-113	SG	"Die verbotene Liebe zum Balkan"	Arbeitsgemeinschaft Linthgebiet	30'500
03-737	VS	Monthey - Ville ouverte	Commune de Monthey Commission communale de l'intégration des étrangers, par Aude Joris	30'000